

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 14 SEPTEMBRE 2017

VOLUME 14

Louise Anne Cegelski, s.o./O.C.R.

STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me DONALD BOURGET

Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour le

Procureur général du Québec

Me DAVID CODERRE, pour l'Association des

policières et policiers provinciaux du

Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Ouverture de la séance.....	5
ALGONQUINS OF BARRIERE LAKE	
Mme Jeannette Wawatie.....	8
Mme Kathleen Deschenes-Cayer.....	14
SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	
Mme Sharon McBride.....	51, 75, 80, 109
M. Laurier Riel.....	55, 87, 92
M. Jacques Mousseau.....	77, 88

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-047 Présentation PowerPoint utilisée par le
Secrétariat à la condition féminine le
12 septembre 2017122

P-048 Présentation PowerPoint par les Algonquins
de Barriere Lake7

P-049 Vidéo présentée par les Algonquins de
Barriere Lake7

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

3 Alors, kuey. Good afternoon. Bonjour.

4 Maître Bourget, avant d'aller à vous, je vais
5 demander à Madame la Greffière de procéder à
6 l'identification des procureurs -- ou du procureur.
7 « Des ».

8 **MADAME LA GREFFIÈRE :**

9 « Des ». Je demanderais aux...

10 **Me DAVID CODERRE,**

11 **ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU**
12 **QUÉBEC :**

13 On est deux aujourd'hui.

14 **MADAME LA GREFFIÈRE :**

15 Je demanderais aux procureurs de s'identifier,
16 ainsi que les organismes que vous représentez, pour
17 les fins de l'enregistrement.

18 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

19 **PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :**

20 Maître Marie-Paule Boucher pour le Procureur
21 général.

22 **Me DAVID CODERRE :**

23 Et David Coderre pour l'Association des policières
24 et policiers provinciaux du Québec. Bonjour tout
25 le monde.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bienvenue à vous deux. Et j'ai compris que,
3 Maître Bourget, vous représentiez la Commission?

4 **Me DONALD BOURGET,**

5 **PROCUREUR**

6 Donald Bourget, pour la Commission, effectivement.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, bonjour à vous trois. Et, Maître Bourget,
9 est-ce que vous pourriez nous faire état du
10 programme de l'après-midi?

11 **Me DONALD BOURGET :**

12 Oui. Bonjour Monsieur le Commissaire.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Ah! Vous restez assis. Restez assis.

15 **Me DONALD BOURGET :**

16 Bon. Bonjour, Monsieur le...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Je vous vois bien.

19 **Me DONALD BOURGET :**

20 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Alors,
21 effectivement -- first of all, we're going to hear
22 the testimony of two Algonquins from Barriere Lake,
23 also called Rapid Lake, about the realities and
24 problems met in the community. So, namely,
25 Mrs. Jeannette Wawatie, as Community Health

1 Representative and Elected Band Councillor, who
2 will speak her language, Algonquin language.

3 And, after, Mrs. Kathleen Deschenes-Cayer, as
4 a Social Crisis Advisor and Manager in the
5 Community.

6 Their testimony will be made with support of a
7 PowerPoint which will be filed in maybe later on --
8 or right now. We could file the document under
9 Exhibit P-048.

10 And after the -- at the end of the
11 presentation, Mrs. Cayer will introduce a short
12 video that could be filed in under Exhibit P-049.

13 Et puis, après la pause, ma collègue
14 Maître Barry-Gosselin va prendre la relève pour
15 faire entendre les témoins du Service
16 parajudiciaire autochtone du Québec.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 So, welcome, both of you. I will ask the Clerk of
19 the Court to -- because the testimony have to be
20 under oath for me to take it in consideration.

21 -----

22
23
24
25

1 ROSE-ANNA McDOUGALL
2 Interprète
3 ASSERMENTÉE
4

5 JEANNETTE WAWATIE
6 Community Health Representative and Elected Councillor
7 SWORN
8

9 KATHLEEN DESCHENES-CAYER
10 Social Crisis Advisor, Community of Barriere Lake
11 SWORN

12 **Me DONALD BOURGET :**

13 So, with further delay [*sic*], I will ask both of
14 you to testify freely before the Commission.

15 So, first of all, we're going to hear the
16 testimony of Madame Wawatie.

17 **Mme JEANNETTE WAWATIE (PAR L'INTERPRÈTE) :**

18 Bonjour, tout le monde. Je viens de Barriere Lake,
19 puis je suis venue pour parler de ma communauté.

20 J'ai été conseillère environ sept ans...

21 **Mme JEANNETTE WAWATIE :**

22 Five years.

23 **L'INTERPRÈTE :**

24 Five? Okay.
25
26

1 **Mme JEANNETTE WAWATIE (PAR L'INTERPRÈTE) :**

2 Cinq ans. Excuse. Et je viens de Barriere Lake --
3 de -- oui. C'est ça. Je viens de Barriere Lake.
4 Puis je suis venue pour parler de ma communauté,
5 comment qu'est, aujourd'hui, ma communauté. C'est
6 pour ça que je suis venue ici.

7 C'est comme ça que ça ressemble, en hiver, ma
8 communauté. C'est beau, la neige. Quand la neige
9 est partie, c'est comme ça que ça y est, oui.
10 C'est comme ça qu'on regarde la communauté
11 présentement. Il y a de -- les maisons, ils n'ont
12 pas assez de maisons pour rester, parce qu'il y a
13 beaucoup de familles qui restent ensemble, ça fait
14 qu'il n'y a pas assez de maisons pour les -- pour
15 les gens qui habitent dans la communauté.

16 Cette maison-là, c'est la -- le propriétaire
17 de cette maison-là, c'est lui qui l'a faite, la
18 maison. Il n'a pas eu d'aide du tout pour
19 construire sa maison. C'est la même chose que vous
20 voyez présentement, c'est les gens qui restent, qui
21 habitent là, puis ce n'est pas -- ce n'est pas
22 sécuritaire.

23 C'est comment que c'est beau, notre
24 territoire, comme quand on regarde la nature.
25 C'est qu'est-ce que -- c'est parce que, nous

1 autres, on est en train de perdre notre territoire,
2 puis le monde, ils viennent nous -- l'installer,
3 puis là, on perd notre territoire. C'est pour le
4 protéger.

5 On utilise notre culture, nos traditions, puis
6 c'est comme ça qu'on fait dans le bois.

7 Aussi, on recueille des framboises ou des
8 légumes -- des fruits dans le bois. Aujourd'hui,
9 il n'y a quasiment plus rien dans le bois. On n'a
10 pas de -- parce que, nous autres, c'est la
11 nourriture, hein, puis on est en train de tout
12 défaire notre -- notre -- la nature dans le bois,
13 là, il n'y a quasiment plus rien. On est en train
14 de -- ceux qui veulent la mine, là, qui veulent
15 faire la mine, là, puis on est train de
16 retravailler là-dessus pour arrêter les mineurs qui
17 viennent installer, qui veulent faire -- qui
18 veulent faire des mines, en tout cas, dans le
19 territoire.

20 Si on laisse ça aller, on ne peut pas -- on ne
21 peut plus faire grand-chose dans notre territoire,
22 parce que nos animaux, la nourriture, nous perdons
23 tout qu'est-ce qu'on -- de quoi qu'on mange, de
24 quoi qu'on vit dans le bois.

25 On est en train de vraiment le -- on veut

1 vraiment qu'ils arrêtent de faire -- de venir le
2 déranger, notre territoire, de venir briser puis de
3 venir tout -- nous autres, on est en train de
4 mettre -- comment je pourrais dire -- qu'ils ne
5 font pas attention à notre territoire, puis on veut
6 que les gens fassent attention, puis c'est ça qu'on
7 est en train de travailler là-dessus dans notre
8 communauté, pour arrêter les gens qui font -- qui
9 défont tout, qui brisent tout.

10 Il y a aussi le -- la chasse à l'orignal est
11 ouverte -- quand elle est ouverte, là, puis c'était
12 -- puis ils gaspillent beaucoup de la nourriture.
13 Ça fait qu'ils sont en train de aussi -- c'est ça
14 aussi qu'on est -- qu'on combat là-dessus, pour que
15 l'orignal puisse rester dans notre -- c'est notre
16 nourriture (inaudible).

17 Quand que c'est -- quand ils finissent ça,
18 c'est là que la perdrix, ils chassent la perdrix
19 aussi, là, puis c'est ça notre nourriture aussi, la
20 perdrix. Ils gaspillent tellement, c'est juste le
21 -- ici, là, dans la poitrine, qu'ils prennent,
22 après ça, le reste, ils jettent ça à terre comme
23 ça, là, puis je trouve ça, qu'ils gaspillent
24 beaucoup.

25 On a aussi, dans notre communauté -- elle dit

1 que c'est des Blancs qui s'occupent de ça dans
2 notre communauté, dans la réserve, là.

3 Oui. Bien, c'était dans ce -- c'est dans les
4 lois qui ont commencé en 2006, qu'ils sont venus.

5 Elle dit que ces personnes-là, elles sont dans
6 ma communauté, puis moi, je voudrais travailler
7 pour ma communauté, puis je ne suis pas capable,
8 parce qu'ils sont là, ils nous bloquent d'agir, de
9 -- c'est eux autres qui prennent la décision, dans
10 la communauté. Ce n'est pas les Indiens, le peuple
11 qui sont là qui décident, c'est les autres, les
12 Blancs qui décident qu'est-ce qu'ils veulent faire
13 dans cette communauté.

14 On est arrêté -- on n'est pas capable de
15 vraiment travailler pour notre communauté, pour les
16 gens qui sont dans cette communauté-là, puis c'est
17 arrêté, c'est tout -- c'est eux autres qui prennent
18 toute la place. Tout l'argent qui rentre dans la
19 communauté, c'est tout eux autres qui font -- qui
20 tiennent l'argent, même dans la -- qui paient le
21 logement, c'est eux autres qui ont -- c'est eux
22 autres qui prennent l'argent, dans la communauté,
23 ce n'est pas les Indiens de Barriere Lake qui
24 prennent soin, c'est vraiment en dehors de -- en
25 dehors des gens qui prennent soin de cette

1 communauté-là. C'est ça qu'elle veut dire.

2 Elle va en parler elle aussi, pour qu'est-ce
3 qui se passe dans ma communauté, madame Kathleen.

4 Les enfants sont en train de perdre leur
5 langue. Ils parlent juste en français (inaudible)
6 -- algonquin? English? Ils parlent anglais puis
7 français, puis ils ne parlent plus bien, bien en
8 algonquin, ça fait que c'est ça aussi, là, il faut
9 qu'on tienne...

10 C'est les gens qui -- les services sociaux, je
11 pense, c'est la DPJ, hein, qui font...? Qui -- à
12 cause d'eux autres, elle dit qu'ils prennent --
13 qu'ils prennent les enfants puis ils l'envoient
14 ailleurs.

15 Katherine *[sic]*, elle va en parler plus. Moi,
16 c'est ça que je voulais dire, mais je vais laisser
17 à Katherine *[sic]* de l'expliquer aussi, de parler.

18 Meegwetch.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Meegwetch

21

22

23

24

25

1 **Mme KATHLEEN DESCHENES-CAYER :**

2 Good afternoon.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Good afternoon to you.

5 **Mme KATHLEEN DESCHENES-CAYER :**

6 My name is Kathleen Deschenes-Cayer, I am the
7 social crisis advisor for the Community of
8 Mitchikanibikok Inik, which is Rapid Lake, Barriere
9 Lake, and that's the Algonquin name of it.

10 I was called into the community on July the
11 11th by the Chief, because of a social crisis that
12 existed in the community and had been there for
13 several years, actually, and it was escalating,
14 things of great urgency were escalating in the
15 community, particularly in suicide attempts with
16 the youth in the community.

17 In the past couple of months, actually, over
18 the last year, there was four suicide attempts with
19 the young people, from the ages of 14 to 20. There
20 was also reports of young children of 10 years old
21 self-injuring themselves, so, as my experience was
22 in social crisis management, the Chief called and
23 asked me to come in and bring a crisis team, an
24 intervention team with me to address the immediate
25 needs of the community.

1 The first week we were there, we had a suicide
2 watch of six -- yes, six additional suicide
3 ideation, young people, and we had -- we red-
4 flagged them, the intervention workers, and we had
5 a 24-hour watch on them by the nurses, while we
6 were intervening with the ones that were attempting
7 suicide.

8 There was -- over the last six months, I was
9 informed, or I was briefed by the Chief and some
10 councillors and a band manager that there had been
11 an escalation of access to street drugs in the
12 community, such as cocaine, speed, ecstasy, which
13 they never had, and marijuana, yet, the community
14 had no addiction counsellor to address these needs.

15 There was no one in that position, there was
16 no mental-health workers. There was the Health
17 Canada nurses, but they were directed not to
18 intervene in the community, only in the health
19 center. There was no psychotherapist, no social
20 workers, no police force.

21 There is no high school in that community.
22 All the high-school students are put in boarding
23 homes, an hour and forty-five to two hours away
24 from their own community. They don't come home,
25 often times, on weekends, so the youth are

1 stressed. They're distressed and stressed, because
2 they're disconnected from their families, first of
3 all, living in boarding homes, sometimes with
4 strangers, so they often speak about a -- you know,
5 a low-grade depressive state, a state of
6 depression, homesickness, loneliness, and it's not
7 surprising that so -- to us, not surprising that so
8 many of the youth are suicidal, or have thoughts of
9 suicide. Not only do they feel disconnected from
10 their -- from their parents, their community, they
11 also feel abandoned by their community, by their
12 people, because they have to be put somewhere else
13 to attend high school.

14 We have no band office. We have a
15 construction trailer with one desk in it that a
16 secretary uses, and a small boardroom. There's
17 been no new homes, over the last 20 years, built,
18 because we were told that -- that we were in
19 deficit, 20 years ago, and in third-party
20 management off and on for that amount of time.

21 One would imagine, I suppose, or at least, I
22 would, that being in deficit -- having third-party
23 management for that long of a period, we would have
24 paid off that debt by now, but we're still,
25 apparently, in deficit, and we still have third-

1 party management controlling every aspect of the
2 community. That includes the leadership aspect.

3 The chief in council and band manager have to
4 get authority from third-party management to
5 install programs, services to the community. They
6 have to get authority from this third-party
7 management to build houses, to fix the roads, to --
8 whatever it is we want to do -- the community wants
9 to do.

10 We have one community health worker, which is
11 the CHR, Jeannette, a maternal childcare worker who
12 works with women who are pregnant, to ensure that
13 they have a healthy pregnancy and a healthy
14 delivery. We have two medical-transportation
15 workers that ensure we have -- we have no medical
16 vans. We have private -- they use private vehicles
17 to transport clients or patients to hospitals,
18 clinics, appointments, wherever they must go. Most
19 of them are an hour and a half to three hours away,
20 for their appointments -- a receptionist, and an
21 interim health coordinator.

22 The interim health coordinator was put in
23 place the same week that I was, the same day that I
24 came in as a social crisis advisor.

25 Due, of course, to the high rate of substance

1 abuse and substance misuse, with -- there is a high
2 rate of conjugal violence, there is a high rate of
3 anger, frustration, hopelessness. Violence becomes
4 rampant when people are intoxicated or, you know,
5 have used a mixture of both drugs and alcohol.
6 These often go unreported, because the police force
7 does not respond to our community.

8 We have -- the SQs have an agreement with --
9 like Health -- the governments, the government
10 itself, to be responsible for this community, but
11 they are -- we never see a police car in the
12 community. Very rarely.

13 Maybe once a month, we will see an SQ driving
14 around the community, checking -- during the day.
15 A lot of the violence and conflicts happen at night
16 and on weekends, but we see them from 8:00 to 4:00,
17 occasionally, driving around the community.

18 We have a small police station, which is a
19 house that they took over. When we call the -- we
20 have a very, very difficult time with security.
21 When we call the police, it sometimes takes them an
22 hour to an hour and a half to come to the
23 community. Most often, they won't come, unless
24 it's one of the nurses from the health center that
25 calls them.

1 If a community member calls the police, if a
2 woman is getting abused or beaten by a spouse, or a
3 partner, or whoever, and they call the police,
4 often times, more than one time, women have been
5 told, "No, we're not going to come, because you
6 always go back to your partner anyway. Like what's
7 the point in coming there, you're just going to go
8 back to your abuser anyway." And it's the --
9 they're right in what they say, the woman does go
10 back, because they have no other place to go.

11 The shelter is an hour and a half away in
12 Maniwaki, the women's shelter. Often times, it's
13 full. If they go to the shelter in town, they
14 speak only French there, the population of Rapid
15 Lake speaks English as a second language. They
16 don't have another house they can go into. If they
17 want to go to their sister's, their mother's, it's
18 already overcrowded. It's already full.

19 Some women have attempted to go into the bush
20 camps, into their cabins in the woods. That makes
21 them more isolated, easily found by their spouse
22 who is abusing them, so they don't have any choice.
23 They just stay and take it. They just stay there.
24 And it continues with the continuation and
25 escalation of drugs and alcohol in the community.

1 And there is no one there to counsel them. There
2 is no family violence counselor. Actually, there's
3 no staff. There's Jeannette, like I mentioned.
4 That's all there is.

5 There is also a high level of lateral violence
6 in the workplace. Lateral violence simply means,
7 you know, getting angry at the employees that
8 you're not getting the service from that you want
9 and need. They're using abusive language towards
10 the staff, the community members, because they're
11 frustrated and not being able to get services.

12 So, that exists in the workplace, and we're
13 working on it very, very hard right now. It exists
14 in the schools, and even at social events. There's
15 a conflict in the community, amongst many families.

16 They have just recently opened a 17-year-old
17 cold case, a cold murder case. They've just opened
18 it -- reopened it. A young man was arrested, or
19 charged -- apprehended, charged with murder. And,
20 again, that created a great big family and clan
21 conflict. Because everyone in the community can be
22 either intermarried or interrelated to both
23 families, both sides, the victim's family, and also
24 the accused's family. So, people are walking
25 around afraid. Afraid to speak out, afraid to

1 react, afraid to interact. And, with that
2 happening, it -- and then, no one to provide
3 services to both families, that, when we came in,
4 social crisis team, we were the only ones that were
5 there to be able to work with both of the families.

6 That triggered -- the murder three years --
7 uh... two years ago, of another youth in the town of
8 Maniwaki. A young man was murdered there, another
9 young man was arrested -- he was shot. I don't
10 like the word "murdered"; it's so -- it's so cold.
11 But that's what it is. He was shot, and that --
12 with this, opening a disused case, that triggered
13 that other family's unresolved grief, anger.

14 You know, they were trying to reconcile
15 their own feelings, they were trying to get over
16 their anger and frustration of what happened. And
17 with this opening again, it triggered that other
18 family's grief. So, we have to work with that
19 family too.

20 The other community had done a ceremony of
21 reconciliation with that second family, of the
22 young man that was shot. We had done a ceremony to
23 address that a little bit, and they were okay. But
24 then, this opened up, again, more emotions and more
25 feelings.

1 We see an escalation now in psychotic
2 behaviour. There's several people that have been
3 diagnosed with a form of psychosis, either bipolar
4 disorder, schizophrenia, and no one to address
5 this, no one to help them, no one to take care of
6 them.

7 We're recently working on that, and police
8 just don't respond. Even -- we had an incident a
9 month and a half ago where one of our members was
10 in a psychotic state. Whether it was a drug-
11 induced psychotic state, we don't know for sure.
12 But it caused a lot of fear. The behaviour caused
13 a lot of fear in the community, in his family, with
14 his own children, with his parents, because this
15 behaviour was really out of the ordinary, not like
16 the person they knew.

17 He was threatening several people, physically
18 threatened one other person with a -- who was
19 developmentally challenged. So, the family called
20 the police 12 times for help. "*Can you please come*
21 *and help us,*" you know, "*take our son and take him*
22 *to the hospital so he can get treatment and he can*
23 *get help?*" And the police refused, said that
24 unless he physically harmed anyone, they could not
25 do anything.

1 There was no social worker in the community to
2 invoke a P-38. P-38, under the child protection
3 laws, is to ensure safety of the person -- under --
4 I'm sorry, it's just provincial laws, is to ensure
5 the safety of self and others. That's what the
6 parents wanted, just to get help in that way. And
7 you can't invoke that unless it's done by a police
8 officer, or a social worker had to declare that
9 there is that kind of danger.

10 We were lucky, when we got in that day, we
11 have social workers on our team, so we were able to
12 try to invoke the P-38, which means apprehend using
13 medium force to stabilize and remove the person
14 from the environment where he is causing fear or
15 harm.

16 Anyway, we explained all of that to the
17 police, that we had a social worker that could or
18 was able to do that, and they still would not come.

19 The same day, this man went to the non-Native
20 *pourvoirie*. We have a *pourvoirie* attached to the
21 community of Rapid Lake, which -- I don't know.
22 It's a *pourvoirie*, a tourist place for hunting --
23 or hunting and fishing. The same man went to the
24 *pourvoirie*, and -- I am smiling because that got us
25 what we wanted anyway.

1 He snagged up a couple of chocolate bars from
2 the counter, and chips, and pop, and he put it in a
3 bag, and when the female manager told him that he
4 had to pay for it, he said, "*Oh, no, I don't, this*
5 *is mine. It belongs to me. I don't have to pay*
6 *for it.*" So, she started to shout at him, not
7 knowing that he was in a psychotic state. She
8 started to like really be assertive with him, and
9 he responded in the same way. He physically went
10 towards her, his body language was threatening, or
11 she felt it was threatening. And so, she was able
12 to pick up the phone and call the police
13 immediately. And her husband also came.

14 We went immediately to the *pourvoirie*, because
15 the family knew where their son -- you know, where
16 that man was. So, we went there to try to stop any
17 damage that would be done, and we spoke to the
18 managers, and they said, yes, she felt threatened,
19 so they called the police. And we said, you know,
20 "*Thank you. We're glad you did.*"

21 So, we went back to the health clinic and we
22 contacted the police with the nurses, the nurses
23 contact the police, because it was causing harm in
24 the community, and fear. And the police told us,
25 "*Yes, we are coming. We're going to be there.*" We

1 still waited two and a half hours for them to get
2 there, but they did come, because he had committed
3 a crime of theft against the *pourvoirie*. He had
4 stolen chocolate bars and chips, and that was a
5 crime of theft, so they would come, then, and
6 arrest him, and apprehend him, and take him to
7 jail.

8 They wanted to arrest him. But I was there
9 with my team, and I said, "No. *You are not going*
10 *to arrest him for three chocolate bars and a bag of*
11 *chips. What you will do is take him to the*
12 *hospital for psychiatric assessment, a 42-hour*
13 *[sic] observation and treatment."* They agreed, and
14 that's where he went. I met them at the hospital,
15 and the doctors were very -- very good.

16 So, it's just things like that's -- that's,
17 you know, just -- it's differential treatment, and
18 it's just not right.

19 He's been treated now, he's on anti-psychotic
20 medication, he's back in the community. He was
21 assessed by a psychiatrist, and he has bipolar
22 disorder, which is being treated with medication
23 right now. That was the story there.

24 I have accompanied several of the people from
25 Rapid Lake to hospitals. Before I was Social

1 Crisis Advisor, so, in 2009 to 2013, I was an
2 addictions -- I am an addictions counselor in the
3 community. I was also the wellness coordinator,
4 acting director for a time, when there was none,
5 and I often accompanied people to the hospitals in
6 the town of Maniwaki.

7 I have lodged several -- I believe it's 3 or
8 4 complaints against the hospital, at the hospital.
9 You know where they have these little forms that
10 say, "*If you have any complaints, fill this out and*
11 *we'll get back to you*"? I did that four times.
12 Nobody called me back, nobody responded, and I
13 never heard from them. So, that's where that
14 stood.

15 I have seen and heard medical staff be very
16 condescending to some of our community elders -- I
17 have witnessed this myself -- and just by the body
18 language, the person being -- receiving services
19 would get really small, and the physical body
20 language just spoke very loudly that, "*I don't want*
21 *to deal with you.*"

22 I have been called at night when an
23 intoxicated man from the community of Rapid Lake
24 was brought in by ambulance, to go and assist the
25 attending physician, to either calm them down or

1 talk to them and help them get stitches on their
2 heads from fights. I have been called a few times
3 for that.

4 Differential treatment in services; does it
5 exist? It exists in every aspect of society. I
6 have gone to services in -- like, you know, old
7 clothes on, jeans and sweatshirt, and having a bad
8 hair day, and I have been treated different with
9 any services myself. And then, when I go in
10 looking like this, or like the rest of society, I
11 am treated different. And I am talking about
12 businesses, or -- even -- well, even services.

13 So, it does exist, not only in Barriere Lake,
14 but in all of our society, and, to me, the
15 preferential treatment is not about whether you're
16 Indigenous or French or English, it's often times
17 about how you present yourself, what you look like.

18 Is it relevant? It's -- for the Rapid Lake
19 people, they can't even rent apartments in the town
20 of Maniwaki. They have a hard time -- they need to
21 rent apartments so that their high-school children
22 can go to school. Often times, they're refused, or
23 they're given the most decrepit apartments that
24 exist, you know. Slum lords -- I guess you can
25 call them that -- will allow them to stay there,

1 but they have a hard time to rent a nice, decent
2 apartment.

3 Again, we're looking at third-party management
4 on everything that we do. I requested all the
5 travel per diem rates from every Aboriginal
6 community that I know of, I can think of, and the
7 Commission, the First Nations of Quebec and -- oh,
8 sorry, I'm not supposed to mention organizations;
9 right? Anyway, the Quebec organization, "*Send me*
10 *your per diem rates that you pay your employees*
11 *when they go to Val-d'Or from Rapid Lake.*" I got
12 all of these. Rapid Lake is at the bottom of the
13 scale. Why? Where does that money go? Like if
14 you get 56 cents a kilometre to come to Val-d'Or,
15 why does Rapid Lake get 42? You know? Where?
16 Why? And that third-party management is the one
17 that makes those decisions. If you get \$56 a day
18 to eat, or you get \$98, or \$78, why does Rapid Lake
19 get 56? You know? Like, it's ridiculous.

20 There is no explanation to the people why this
21 happens. The people in the community have not had
22 a raise, a salary raise in 10 years, and they're
23 paid minimum wages. Ten years, and you're still
24 earning \$12.00 an hour. You're a dedicated, loyal
25 employee. Why does that exist? I mean, that's all

1 my questions. Third-party management is in control
2 of all that. They make the decisions. The chief
3 in council asks, *"Can we have more money to raise*
4 *our good employees' salaries?"* And the answer is,
5 *"No. You're in deficit. You've got to pay it*
6 *back."* But pay it back with what? They're in
7 control of the money. We -- nobody else is.

8 There is no explanation to anything. Program
9 and project coordinators do not even know how much
10 they have in their budgets to operate; you know?
11 They know what their salary is, but what do they
12 have for projects and programs and travel? They're
13 never told that. They have no idea. They've got
14 to ask third-party management. It's -- it's
15 abusive, really. And it takes away the dignity of
16 a human being. It's not so much that they want
17 control. They want to keep their dignity as
18 people.

19 Health and social services, that's -- I'm
20 talking about DPJ. The most difficult part is that
21 we don't have our own first-line services, and
22 Rapid Lake doesn't want it until it's adapted to
23 fit our cultural practices and traditional ways.
24 We've asked -- they've offered it many times, the
25 leadership have said, *"No. We need to adapt this*

1 *to fit our needs and our ways.*" And our needs and
2 our ways is let the community deal with it first,
3 instead of you coming in, DPJ, and removing our
4 children immediately. Let us look at it. We do
5 have healthy people in our community. We have
6 elders. We have people who care. Let us look at
7 this situation first, before -- you know, before
8 you assess that this is a parent that cannot take
9 care of their children.

10 That's all we want to do with first-line
11 services. But, no, they want to impose their
12 first-line services on us. That's why we don't
13 have it yet. We are in the stages of negotiating
14 and talking. We're in a talking stage with them.
15 We're trying to re-establish a better relationship
16 with Centre jeunesse, with Child Protection, DPJ.
17 We're trying very hard. There's a new director,
18 and we've opened the doors to sit down and talk to
19 them, and renegotiate to see what we can do to work
20 together.

21 We have no social worker. The social workers
22 that come to the community work for Child
23 Protection. So, I don't imagine how unbiased they
24 can be. You know, you get paid by Child Protection
25 to come to the community and assess a family

1 situation. And you're not even from there. Often
2 times, it's new social-work graduates, you know,
3 they're just graduating from college, they send
4 them there. They send them to Rapid Lake, "*You go*
5 *and evaluate to see if those parents are adequate*
6 *parents, or if they're taking care of their*
7 *children.*" So, that's what we get as social
8 workers from -- that's what we have. That's all we
9 have.

10 In the past, every time a social worker came
11 to the community, it was to remove children. I
12 have worked there since 2009, and I have worked
13 with them. They remove children at birth.
14 Apparently, there is drug testing for Aboriginal
15 women who give birth to a child, immediate drug
16 testing for all Aboriginal women that give birth.
17 So, if the child tests -- they test positive in any
18 way for -- I don't know if they test for just
19 marijuana or all drugs, I'm not sure -- the child
20 is immediately removed from the mother, before the
21 mother can even attach that child to her breast.
22 It's -- sometimes, they don't even touch their
23 child.

24 Many children have been removed that way from
25 the hospital. Often times, we've always asked,

1 *"Can you please provide us with that test that*
2 *you've done that proves that my child has drugs in*
3 *their system?"* Not once were they able or willing
4 to provide that to the parents. They would provide
5 it when there was no drugs, when the test was
6 negative. They would give it to the mother. But
7 when they claimed that the test was positive, they
8 would never provide that.

9 Since 2009, I have worked with 26 families --
10 mothers. Twenty-six families who have had their
11 children placed under Child Protection. One of the
12 women had children taken way before I got there.
13 She had nine children. They were removed, placed
14 in foster care, and none of them ever were returned
15 to her. Some were adopted out, some were kept
16 until they reached the age of majority, and this
17 woman carries a great amount of grief and trauma.
18 She has had the chance now to start -- to try and
19 establish a relationship with her older children,
20 and the children were always taken away, either at
21 one month, up to a year old, they were removed,
22 placed in foster care. Often times, the mother was
23 never informed where the children were, often
24 didn't have access to them, and if they did have
25 access, it was always supervised or limited.

1 In the cases that I did in all these years, I
2 was always told by the social workers, "*The child*
3 *was removed because the partner used drugs or*
4 *alcohol.*" Not the mother, the partner. The
5 spouse. The husband abused drugs and alcohol,
6 therefore, the home was not a safe place for these
7 children to live, and they were removed. Or the
8 parents were negligent, and -- yes, seven children
9 removed, never returned.

10 Often times, when they would come to the
11 community, supposedly on a *signalement*, they never
12 sought proof from anyone in the community that
13 these children were neglected or abandoned or
14 abused. It was always time.

15 When they would come and meet with me, the
16 social worker would tell me, "*Well, you know,*
17 *Kathleen, there's two empty cases of beer on the*
18 *porch.*" And I would say, "*So?*" "*Well, they must*
19 *be drunk. They must have gotten drunk. They must*
20 *have neglected their children. Maybe there was*
21 *nobody there to take -- how do we know what*
22 *happened?*" And I said, "*Well, you're supposed to*
23 *know what happened. Maybe those cases of beer are*
24 *not even theirs. Maybe it's the husband's friends*
25 *that went fishing, and, you know, they drank two*

1 *cases of beer, and they're going to sell those*
2 *empty bottles to make money. I don't know."* These
3 were the kinds of things that were very, very
4 frustrating to work with them. It was often
5 assumptions, allegations, and we had no way of
6 contesting that. They had a mandate to remove the
7 children, and that was it.

8 I have had a very difficult time working with
9 them. There was limited -- always conditions,
10 limited visitations. The conditions were
11 unattainable. Unattainable. *"You have to come to*
12 *visit your child in our office at DPJ three times a*
13 *week, a two o'clock."* Parents have no vehicle,
14 there is no public transportation, an hour and a
15 half, two hours away, no money to pay somebody to
16 go and visit their children, three times a week, at
17 two o'clock, in DPJ's office, so that they can be
18 observed while they're visiting their children.

19 So, they would miss their -- they would miss
20 their visits. They couldn't show up. They had no
21 phone to call them. If the clinic was closed, they
22 couldn't use the phone, there was no public phones.
23 So, that would go on their file, and used the next
24 time it was brought to a judge, to impose more
25 conditions against them. *"Well, these parents*

1 *didn't show up for three visits now,"* or "*They*
2 *didn't show up three times last week, so we're*
3 *going to place the child for an extended three*
4 *months, or six months."* And they know the
5 conditions of this community. They know the
6 poverty of the people, the inaccessibility to a lot
7 of services, public services like -- simple things
8 like public transportation.

9 There is many, many cases -- the *Child*
10 *Protection Act* says it's the safety and protection
11 of the children that's important. And we agree
12 with that. Everyone in the community, from
13 leadership, to the mothers who have had their
14 children removed, agree with that. There is no
15 debate about that. However, how they presented
16 themselves in the past decades was the removal of
17 children from the family. That's what it presented
18 itself to the people. So, there is no doubt why
19 the community does not have a good relationship
20 with DPJ, can't establish one. I was asked to help
21 a social worker from DPJ go and remove an infant
22 from the mother, and I was there as a wellness
23 coordinator, and I absolutely refused. You know,
24 I'm not going to do that. I don't know any reason
25 why I should even do that.

1 There is minimal contact and communication
2 with the parents. The second language in Rapid
3 Lake or Barriere Lake is English. All the
4 documents they received, with their reports, their
5 conditions, everything was in French. Everything.
6 They used to have to call me in to read it,
7 translate it, help them to understand what was
8 written on there.

9 Very minimal information provided to parents
10 when children were removed. You know, mothers
11 crying, "*Where are you taking my child?*" "*Oh, we*
12 *can't tell you that, for the safety of the*
13 *children.*" Usually, they took them to Maniwaki, or
14 Val-d'Or, or Blue Sea, or somewhere along the line.
15 Very rarely did they place them in a community.
16 When I questioned them about that, they told me,
17 "*Because there was nobody in the community*
18 *qualified to be a foster parent.*" Nobody in the
19 community qualified. All the grandmothers were
20 qualified. You know, they didn't consume. They
21 were qualified, these grandmothers. I was told,
22 once, "*Oh, no, that grandmother is too old.*" I
23 mean, my grandmother took care of me when I was,
24 you know, a child, and she was in her eighties.
25 That was like -- again, that was age discrimination

1 to me. And they protect the foster parents. We
2 had cases that were reported to us by the -- to me
3 by the family, by the parents, when they went to
4 visit the children at the foster parents' home,
5 this couple was in the backyard with tubs of beer,
6 drinking and having a barbecue and having a good
7 time. Yet, if they saw one of our community
8 members drinking anything, they were -- they had a
9 problem with alcohol. But the foster parents, it
10 was okay for them to place, you know, their -- "*my*
11 *child in a home that's outside with a big tub of*
12 *beer, having a great time.*" What is the difference
13 here? That's differential treatment. And I don't
14 like the words -- I don't like the words
15 "*prejudice*" and "*racism*," but it's a reality in our
16 society. And it's us that can fix it -- with the
17 result of assimilation of our community's children.

18 That's what it felt like to the people of
19 Rapid Lake, when they protected the foster parents,
20 where the children told their parents that there
21 was sexual abuse, sexual molestation by adult
22 family members in a foster home. The family was --
23 there was no follow-up support for these children.
24 That's where I lodged my complaint, when this
25 happened. I lodged a complaint with the

1 commissioner of complaints in different areas --
2 with the result of assimilating these children.

3 We have two children right now that have
4 absolutely no idea, cannot bond with their parents.
5 They were taken away at birth, or one -- close to
6 one was taken away at birth, the other one was
7 taken away at three months old. Never bonded with
8 either one of their parents. They don't speak even
9 the second language. They've completely never had
10 access to the Algonquin language. They speak
11 French. And that's the case I was talking about.
12 The parents are happy their little children talk
13 French. Because that's going to give them a bit of
14 an advantage in this province when they grow up and
15 seek employment. However, the sadness is these
16 children do not understand one word of Algonquin,
17 where the other siblings speak it a bit.

18 So, that's the anguish and the sorrow that the
19 community lives through. This is what I was told
20 in the community. We did many community
21 consultations and interviews with the people, and
22 tried to keep peace there. They often had a
23 feeling of being judged by the DPJ, and often being
24 judged of being inadequate parents, unable to
25 parent, nurture or provide for their own children.

1 There was no trust, no matter -- I have a
2 couple that did every program that we had from 2009
3 to 2013. We had pre-treatment programs,
4 traditional treatment programs in bush camps; they
5 would not recognize our certification that these
6 people participated in that, and it was one of
7 their conditions, you know, "*Go and seek treatment.*
8 *Go and get traditional help.*" And then, when they
9 did it and we presented them with a certificate, it
10 was not acceptable or it was not recognized by DPJ.

11 No recognition of our traditional healing
12 methods. Like the clients would tell the social
13 workers, "*I went to a healing lodge. I feel okay*
14 *now. I am good. I am able to take care of my*
15 *children.*" And they were simply told, "*We don't*
16 *recognize that. It has to be a provincially-*
17 *accredited institute of some kind, or association*
18 *that you go for help.*"

19 No training for the new parents. There was
20 never a time when DPJ came in, brought in all the
21 parents that they removed the children from and
22 said, "*Okay, listen, this is what the Act means,*
23 *this is how long we're going to keep your child,*
24 *this is why we took your child, this is*" -- you
25 know, there was no training on how to be a good

1 parent, that -- the ideal parent that they wanted
2 them to be. There was never any training for them
3 on that.

4 They provided very little support for parents
5 under supervised visits, when they had to go and
6 visit their children in the office at DPJ, which
7 was fine. And the reason was always because they
8 didn't have enough staff to accommodate visits
9 anywhere else.

10 There is no sharing of information with the
11 parents. I had to constantly bother them and call
12 them and call them, you know, "*Please send court*
13 *conditions, please send conditions you've imposed,*
14 *or reports you've written about them.*" It was hard
15 to get that.

16 They cannot accept the fact that there are
17 some Indigenous Aboriginal people that can be
18 social drinkers. It's a hard fact for society to
19 accept.

20 Very few visits to the community. Children
21 were taken out of the community. When I looked at
22 the Act, it indicated that DPJ had to make every
23 possible -- had to try every possible ability to
24 bring the children back to the community for visits
25 with their parents. That's in the Act, there,

1 *"Give them access to their community, their*
2 *culture, and their traditional way of life."* In a
3 one-year period, social workers would bring
4 children back to the community at Christmastime,
5 when we had a Christmas party for the children.
6 That's when they would come and bring the children.

7 Demand information from workers, but refuse to
8 share any. They were always asking me for detailed
9 information about my clients that I was counselling
10 for addictions. Well, you know, like, *"How much*
11 *does that man drink? What did he say? Did he tell*
12 *you the last time he drank? Did he relapse?"* You
13 know, all -- they would demand that of me. I never
14 gave it to them. But they would never share any
15 information with us.

16 Parents were never informed of their rights or
17 court-appearance dates until the last minute, and
18 they knew very well that these people had to
19 struggle to get to court. So, that was another
20 thing that happened, they would miss their court
21 dates, the judge would make the decision without
22 the parents having any input, and they carried the
23 responsibility for not being there. Because they
24 would tell them at a quarter to four this
25 afternoon, *"You've got to be in court tomorrow*

1 *morning at 9:00,"* and that's impossible. That was
2 impossible many, many times.

3 They have also used their past criminal
4 records against the parents to remove the children.
5 I have been in family meetings where I have heard
6 the social workers say, "*You've had a criminal*
7 *record, you've had a criminal record for -- you had*
8 *a criminal record when you were 22 years old.*
9 *You're now 36."* Or, "*You've had a criminal*
10 *activity, you were stopped for a DWI, and, you*
11 *know, based on that, we can't return the child to*
12 *you, we can't return your children to you."*

13 The parents -- I mean, the truth was there,
14 yes, they did have criminal records. Yes, they did
15 have DWIs, unpaid tickets, often times, what we
16 consider minor tickets in society, some of them,
17 but for DPJ, it was enough to not return the
18 children.

19 This is the last part of our presentation. We
20 started this in August. We did a training for
21 17 community members. Scattered amongst all these
22 people are many of the parents that I've worked
23 with since 2009. Some of the parents have come a
24 long way, and some have their children back. We
25 did a training called "*Cultural and Community*

1 *Empowerment.*" And 17 people started, and
2 17 finished. It was a three-day training, you
3 know, to just motivate them and let them know that
4 you have to have hope. There has to be hope that
5 we can change something. But it's us, the people,
6 it's you, the people, that will change it.

7 We have elders in there with us, elders who
8 are residential school survivors, we have people
9 who are diagnosed with bipolar disorder, but they
10 were speakers for the family that, you know, just
11 became aware that their son was -- had a mental
12 illness or a mental disability. We had people who
13 did trauma in the past with us. So, it was a
14 mixture of everything, and it was wonderful. It
15 was great. The people felt empowered, a little
16 bit, and they also know that the healing is in
17 their hands. It's not DPJ or social workers from
18 DPJ, or therapists or psychologists from any
19 organization or institutions that's going to help
20 us heal and move forward, but it's us, the people
21 ourselves. But we need help. We need financial
22 support to hire the resource people, the
23 professional experts, as they call themselves, that
24 we need to help us through this. And that's --
25 that's why we're here today, to testify for this

1 beautiful little community.

2 And I grew up there, and it was a paradise,
3 when I was a child. There was no alcohol, there
4 was no drugs. There was a lot of happy children
5 that were taken care of by the elders, by my
6 parents, and we -- we were never scared. We were
7 never scared that somebody was going to take us
8 away. But -- sorry, I get emotional when I think
9 of how it used to be, and what it -- you know, what
10 it has become.

11 So, this is the end of my testimony. Thank
12 you for listening. We have a small video, just to
13 show you, these are the medicines we use -- and I
14 see the judge has an eagle feather. That's
15 wonderful. And he has our medicines. I think
16 you'll have to smudge me after we're done this. A
17 little video, then, some of our practice. It's a
18 death practice. We lost one of the elders,
19 recently, not long ago, in our community -- I think
20 it was a year ago, eh, Jeannette?

21 **Mme JEANNETTE WAWATIE :**

22 (Inaudible).

23 **Mme KATHLEEN DESCHENES-CAYER :**

24 And his daughter did traditionally what they do,
25 what her family does to send his spirit to the

1 spirit world. I just thought it would be
2 interesting to share this with all of you. And
3 that gives comfort to the family.

4 **(VIDEO PLAYS)**

5 **Mme KATHLEEN DESCHENES-CAYER :**

6 Okay. Just in case you weren't familiar with the
7 baskets that they made, the birch baskets, those
8 are called spirit baskets, and we feed -- we make a
9 feast, and the last feast is for the deceased
10 person. But there's always two, because we're all
11 made of negative and positive, in our soul, in our
12 spirit, in our being. So, one is for the positive
13 spirit of a human being, and the other is for the
14 negative aspect of humanity, so we balance that,
15 and that's offered to the Creator, in the woods, on
16 behalf of the deceased person. So, just that I
17 have explained that part.

18 And that's all I have to say. Thank you.

19 **Me DONALD BOURGET :**

20 Thank you very much.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Will you have some questions to ask.

23 **Me DONALD BOURGET :**

24 No questions, Mr. Commissioner.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 No. Maître Coderre? Maître Boucher? No?

3 So, I would like to thank you very, very much.

4 I appreciate your testimony. It will be very

5 helpful for us. I realize that it's not easy in

6 your community, that you have some problems to deal

7 with, that maybe you would like much more respect

8 for your traditions and your way of life, cultural

9 way of life, maybe easier for parents dealing with

10 problems with *centres jeunesse*. I have all of this

11 in mind, and I just want to make sure I won't

12 forget it later on, during our works.

13 So, thank you very much, both of you, and our

14 translator also, for being here today. I wish you

15 good luck. I hope it will improve in your

16 community, and that people will be happy again.

17 Thank you very, very much.

18 **VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE :**

19 Thank you.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Okay. We'll suspend a few minutes. You have

22 another witness?

23 **Me DONALD BOURGET :**

24 No further witness. Maître Barry-Gosselin will --

25 prendre la relève...

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Will have another witness?

3 **Me DONALD BOURGET :**

4 ... après la pause.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Okay. So, we'll suspend 15 minutes; is it enough?

7 **Me DONALD BOURGET :**

8 Yes. That's all right.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Okay. Thank you.

11 **VOIX FÉMININE NON IDENTIFIÉE :**

12 We're free to go now?

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Yes. Yes. Maybe I will see you a bit later to
15 thank you again.

16 **LA GREFFIÈRE :**

17 Veuillez vous lever. La commission suspend pour
18 quelques minutes.

19 SUSPENSION

20 -----

21

22

23

24

25

1 REPRISE

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Alors, bonjour. Maître Barry-Gosselin, il me fait
4 plaisir de vous accueillir. Au niveau des autres
5 procureurs, Maître Boucher, Maître Coderre, vous
6 êtes toujours là? Il me fait plaisir de vous
7 revoir.

8 Alors, nous arrivons avec les témoins
9 suivants, Maître Barry-Gosselin?

10 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Oui. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Donc, bon
12 retour en audience pour le mois de septembre,
13 puisque c'est ma première fois cette semaine.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Oui.

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 Les trois prochains témoins, en fait, sont des
18 témoins du Service parajudiciaire autochtone du
19 Québec. Ce sont trois coordonnateurs, les trois
20 coordonnateurs du Service parajudiciaire autochtone
21 du Québec qui vont venir faire une présentation au
22 niveau de l'organisation, mais également venir
23 faire une présentation de certaines problématiques
24 qui sont vécues sur le terrain par les
25 travailleurs, ou dont ils ont conscience via leur

1 employé-terrain.

2 On a tout d'abord monsieur Jacques Mousseau.

3 **M. JACQUES MOUSSEAU :**

4 Bonjour.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bonjour.

7 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

8 On a également madame Sharon McBride.

9 **Mme SHARON McBRIDE :**

10 Bonjour.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bonjour.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Et, finalement, monsieur Laurier Riel.

15 **M. LAURIER RIEL :**

16 Bonjour, Monsieur le Commissaire.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bonjour, Monsieur Riel. Bonjour à vous trois.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 J'ai eu la chance...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Il me fait plaisir de vous accueillir.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 Pardon, Monsieur le Commissaire.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 (Inaudible).

3 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

4 Donc, j'ai eu la chance d'avoir une rencontre
5 préalable avec les témoins, et il n'y aura pas de
6 présentation, aujourd'hui, de type PowerPoint, ce
7 sera plutôt, premièrement, une présentation des
8 Services parajudiciaires autochtones, et ensuite,
9 certains thèmes seront abordés. Il pourra y avoir
10 certaines questions, également, qui seront posées.

11 Ça vous convient?

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Ah! Oui. Tout à fait.

14 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

15 Parfait. Donc, je vais donc céder la parole à nos
16 témoins pour aujourd'hui.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Peut-être les assermenter avant?

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Oui. Certainement.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Parce que, évidemment, pour que je puisse utiliser
23 vos témoignages, bien, ça doit être sous serment.

24 **VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :**

25 (Inaudible), Monsieur le Commissaire.

1 LAURIER RIEL
2 Conseiller parajudiciaire et coordonnateur du programme
3 d'aide aux victimes des abus policiers
4 ASSERMENTÉ

5
6 SHARON McBRIDE
7 Travailleuse parajudiciaire, coordonnatrice pour les
8 rapports Gladue, coordonnatrice pour les employés des
9 Services parajudiciaires autochtones du Québec
10 ASSERMENTÉE

11
12 JACQUES MOUSSEAU
13 Conseiller parajudiciaire et coordonnateur pour les
14 Services parajudiciaire autochtones du Québec
15 ASSERMENTÉ

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors, bienvenue à vous trois encore.

18 Maître Barry-Gosselin, à vous.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Bien, en fait, je vais vous laisser faire la
21 présentation introductive sur ce que sont les
22 Services parajudiciaires autochtones du Québec, en
23 premier.

24 **Mme SHARON McBRIDE :**

25 Bonjour. Ça me fait plaisir d'être ici aujourd'hui

26

1 pour présenter nos services. Je vais commencer
2 avec l'historique des Services parajudiciaires.
3 Puis, en passant, ici aujourd'hui, on est pas mal
4 les plus vieux des Services parajudiciaires.
5 Laurier, il a 32 ans de service, Jacques, il en a
6 31, et moi-même, 30. On a commencé, on était très
7 jeunes.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors, félicitations.

10 **Mme SHARON McBRIDE :**

11 L'historique. Les Services parajudiciaires
12 autochtones du Québec est un organisme sans but
13 lucratif et apolitique, qui a été fondé suite à des
14 négociations entre les Premières Nations
15 Autochtones et le ministre de la Justice, qui œuvre
16 pour les Premières Nations et Inuits du Québec
17 depuis maintenant plus de 35 ans.

18 Notre organisme est fondé de neuf nations et
19 associations provinciales qui siègent à son conseil
20 d'administration. Je ne les nommerai pas toutes.

21 Les Services parajudiciaires autochtones du
22 Québec prêtent assistance aux Autochtones en
23 matière de justice, tout en participant pleinement
24 au développement d'alternatives du système de
25 justice euro-canadien, afin de mieux répondre aux

1 besoins des communautés autochtones de la province
2 du Québec.

3 Les Services parajudiciaires autochtones du
4 Québec, en tant qu'organisme impliqué dans
5 l'administration de la justice au sein des
6 communautés autochtones, participent, avec les
7 communautés intéressées, au développement
8 d'initiatives communautaires, afin d'accroître
9 l'implication de la communauté dans le maintien de
10 la paix et de l'harmonie.

11 Les conseillers parajudiciaires offrent un
12 service d'aide aux Autochtones impliqués dans le
13 système judiciaire criminel et pénal. Ce service
14 est offert tant au niveau de la cour des adultes et
15 du Tribunal de la jeunesse.

16 Les conseillers parajudiciaires informent et
17 assistent leurs clientèles afin qu'elles reçoivent
18 un traitement juste et équitable dans un processus
19 judiciaire qui diffère des us et des coutumes des
20 Autochtones.

21 Les conseillers parajudiciaires peuvent
22 rencontrer, informer et assister tout Autochtone
23 accusé d'une offense en vertu des statuts fédéraux,
24 provinciaux, et des règlements municipaux et de
25 bandes.

1 Depuis peu, toute victime ou témoin impliqué
2 dans le service judiciaire peut également
3 bénéficier de l'aide et de l'assistance des
4 conseillers parajudiciaires. Les conseillers
5 participent également avec les communautés
6 desservies au développement et à la mise en œuvre
7 d'alternatives du système judiciaire actuel, afin
8 de mieux répondre aux besoins et aux aspirations
9 des membres des communautés.

10 Notre programme est financé selon une entente
11 fédérale/provinciale. Le ministère de la Justice
12 du Canada rembourse 50 % du programme au
13 gouvernement québécois.

14 On a 17 points de service à travers la
15 province de Québec, dont 17 conseillers
16 parajudiciaires. Le bureau chef des services
17 parajudiciaires est à Wendake, sous la direction de
18 madame Marcelle Thibodeau, et son adjointe
19 administrative, madame Mélanie Martel. On est
20 trois coordonnateurs pour le territoire. Là-
21 dessus, dans les services, on a aussi un
22 travailleur parajudiciaire qui fait un autre rôle,
23 soit d'intervenant communautaire. On a Laurier qui
24 fait la coordination d'aide aux victimes d'abus
25 policiers, et moi-même qui fait la coordination des

1 rapports Gladue pour les Services parajudiciaires
2 autochtones du Québec.

3 Depuis le temps qu'on travaille, on a vu
4 beaucoup de choses dans les palais, dans le
5 système, dans les services, avec le monde du
6 système judiciaire. On a fait le tour de tous nos
7 employés pour voir quels problèmes qu'ils avaient,
8 c'est quels -- c'est quoi les vécus dans les
9 communautés, les communautés éloignées, les
10 communautés -- nos communautés à travers le Québec.
11 Puis, aujourd'hui, on va vous sortir certains
12 points. C'est évident qu'on ne nommera pas de
13 région spécifique, parce que ça vient de tous les
14 employés. C'est des manques ou des problèmes qui
15 sont un peu partout à travers la province.

16 Je vais céder la parole à monsieur Riel

17 **M. LAURIER RIEL :**

18 Nous allons commencer, Monsieur le
19 Commissaire, si vous nous le permettez, avec la
20 perception des amendes dans les communautés
21 isolées, qui est un problème avec le BRIA, qu'on
22 appelle, au Québec.

23 La perception de amendes, au Québec, est faite
24 en fonction des non-Autochtones, et la réalité
25 autochtone n'est pas vraiment prise en compte. Je

1 peux peut-être vous donner des petits exemples
2 juste pour vous faire comprendre les différences
3 entre les deux.

4 Au niveau des personnes non-Autochtones, la
5 possession d'une automobile, si elle vaut cher un
6 peu, elle est une raison pour refuser qu'on lui
7 donne de l'aide, dans le genre des travaux
8 compensatoires, pour payer ses amendes. Dans les
9 communautés autochtones isolées, vous comprendrez
10 qu'une automobile est un bien essentiel. La même
11 chose qu'un quatre-roues ou un skidoo, ce sont des
12 biens essentiels pour lesquels le percepteur des
13 amendes va refuser de permettre à ces gens-là de
14 faire des travaux compensatoires.

15 Alors, on n'a pas la même mesure exactement.
16 Vous comprendrez qu'une auto, dans les communautés
17 autochtones isolées, je vous ai dit tout à l'heure,
18 c'est un bien essentiel, et c'est un bien où les
19 gens doivent se déplacer, parfois, sur des longues
20 distances pour aller à la « grocerie », pour aller
21 à l'école, pour encore -- pour aller recevoir des
22 soins de santé. Alors, c'est un bien -- vraiment
23 un bien essentiel. Et la même chose avec les
24 skidoo et les quatre-roues, c'est un bien essentiel
25 aussi pour leur permettre de pratiquer leurs

1 activités traditionnelles de chasse et de pêche.

2 Est-ce que je vais trop vite? Non? J'espère.

3 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

4 Bien, en fait, juste pour être certaine, si vous me
5 permettez d'intervenir, juste pour être certaine
6 que tout le monde comprenne bien, quand vous parlez
7 de la perception des amendes en communauté isolée,
8 premièrement, je voudrais juste que vous
9 définissiez un peu ce que vous voulez dire quand
10 vous parlez de communauté isolée. Est-ce que vous
11 parlez, par exemple, du Nunavik puis de la Baie
12 James, ou vous parlez plus -- c'est plus général
13 que ça, là, le propos sur les communautés isolées?

14 **M. LAURIER RIEL :**

15 C'est plus général que ça. En fait, c'est un peu
16 partout à travers le Québec. Le BRIA fonctionne en
17 vertu d'une règle qui est faite pour les non-
18 Autochtones, et je pense qu'elle n'est vraiment pas
19 adaptée -- on le voit, nous, qu'elle n'est pas
20 adaptée -- j'irais jusqu'à un cas personnel, mais
21 je n'embarquerai pas dans des cas personnels -- où
22 on peut dire que, dans notre région, ça allait bien
23 pour un bout de temps, là, et ça va moins bien
24 maintenant, parce qu'on n'a plus de bureau.

25 Il y a aussi d'autres facteurs qui entrent en

1 compte : le fait que les Autochtones ne paient pas
2 de loyer. Les maisons appartiennent aux
3 communautés, donc, ils ne paient pas de loyer. Ça
4 aussi, c'est pris en compte par le percepteur des
5 amendes, et c'est une règle qu'ils ne comprennent
6 vraiment pas, le fait que les gens vivent souvent
7 dans des conditions difficiles, juste le fait
8 qu'ils ne paient pas de loyer, même s'ils restent
9 dans une maison en bois rond où ils ne paient pas
10 de loyer, le percepteur des amendes le prend en
11 compte. Alors, il enlève le montant : *« Regarde,*
12 *il y a un montant que tu dois payer pour le loyer,*
13 *tu ne le paies pas, donc, on ne te le donne pas. »*

14 Dans d'autres cas encore, on a des
15 bénéficiaires d'aide sociale avec de nombreux
16 enfants, qui reçoivent un gros montant d'allocation
17 familiale, et on leur refuse encore de leur donner
18 des travaux compensatoires, parce que le revenu est
19 trop gros. On ne prend pas en compte, à ce moment-
20 là, le nombre de personnes qui existent dans cette
21 famille-là. Et vous comprendrez que les
22 Autochtones ont quand même, à certains endroits,
23 plusieurs enfants. Alors, ils sont vraiment
24 démunis par rapport aux travaux compensatoires dans
25 ces cas-là, à cause de leurs enfants, ce qui n'est

1 pas normal non plus. Ça fait que je pense que la
2 même chose doit exister chez les non-Autochtones, à
3 ce moment-là, parce que je pense que la règle
4 s'applique à tout le monde, là. C'est la même
5 règle de droit.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Encore une fois, si vous me permettez d'intervenir
8 ici, Monsieur le Commissaire, juste pour être
9 certaine qu'on comprenne bien, Monsieur Riel, ce
10 que vous dites, c'est que, donc, des Autochtones
11 qui recevraient des amendes dans le cadre du
12 processus pénal ou criminel et qui voudraient
13 transformer leurs amendes en travaux compensatoires
14 ou en travaux bénévoles, donc, en place et lieu de
15 payer un montant, qui effectueraient des travaux au
16 profit de la communauté, pour les Autochtones,
17 c'est problématique, parce qu'il y a des critères
18 financiers, c'est ce que je comprends, et ces
19 critères-là ne sont pas adaptés? Ça veut donc dire
20 qu'on va rendre inaccessible le programme de
21 travaux bénévoles pour un Autochtone qui aurait,
22 par exemple, une voiture, ou un quatre-roues ou un
23 skidoo, qu'ils utilisent pour des fonctions
24 essentielles ou des activités de subsistance?
25 C'est ça que je comprends. Donc, c'est

1 l'admissibilité au travail -- euh... l'admissibilité
2 au programme de travail bénévole en compensation
3 des paiements d'amendes?

4 **M. LAURIER RIEL :**

5 Exactement. Vous avez bien compris, madame.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 O.k. Parfait. Je veux m'assurer que c'était
8 clair, que c'était au niveau de l'admissibilité au
9 programme de travaux bénévoles qui ne prend pas en
10 considération les particularités des...

11 **M. LAURIER RIEL :**

12 Exactement.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 ... communautés autochtones.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Si vous me permettez, les critères au niveau du BIA
17 pour décider si, oui ou non, il y aura travaux
18 compensatoires, on peut les retracer où?

19 **M. LAURIER RIEL :**

20 Ça doit être le BRIA qui ont leurs propres...

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Oui?

23 **M. LAURIER RIEL :**

24 ... leurs propres choses, parce que même...

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Est-ce qu'il s'agit de -- en fait, est-ce qu'il
2 s'agit...

3 **M. LAURIER RIEL :**

4 ... je peux vous dire, malheureusement, Monsieur le
5 Commissaire, que dépendant de la personne avec qui
6 on parle au BRIA, il y aura ou il n'y aura pas
7 d'entente.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 OK. Mais ma question...

10 **M. LAURIER RIEL :**

11 Donc, les critères sont peut-être extensibles ou
12 variables, selon la personne avec qui on parle, si
13 elle est plus ou moins humaine, ou plus ou moins
14 compréhensive.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Mais, en fait, le but de ma question était de
17 savoir s'il y avait des critères, dans un règlement
18 ou ailleurs, là.

19 **M. LAURIER RIEL :**

20 C'est probablement eux qui ont ces critères-là et
21 qui -- c'est un peu comme l'impôt, c'est eux autres
22 qui décident comment on paie.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Ah! Bon.

25 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

1 Ça, Monsieur le Commissaire, ça sera probablement à
2 nous à vous en faire la preuve un petit peu plus
3 tard cet automne avec d'autres témoins.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Ah! Soit.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Est-ce que, relativement à la question de la
8 perception des amendes, vous aviez d'autres
9 commentaires?

10 **M. LAURIER RIEL :**

11 Non. Ça fait à peu près le tour de ces
12 commentaires-là.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 OK.

15 **M. LAURIER RIEL :**

16 À moins que mes collègues aient d'autres
17 commentaires, là.

18 **Mme SHARON McBRIDE :**

19 Non. C'est beau.

20 **M. LAURIER RIEL :**

21 Maintenant, si vous permettez, Monsieur le
22 Commissaire, je voudrais aussi vous parler de
23 libérations conditionnelles. Et quand je vais
24 parler de libérations conditionnelles, je vais
25 entendre deux choses : les libérations devant la

1 cour, et les libérations devant -- les prisonniers,
2 pour les prisonniers.

3 Donc, on a deux genres de libérations
4 conditionnelles, en fait, libérations sur parole à
5 la cour lors d'une enquête sur remise en liberté...

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 OK.

8 **M. LAURIER RIEL :**

9 ... et aussi, l'enquête devant les Libérations
10 conditionnelles pour une remise en liberté suite à
11 une sentence ou à une permission de sortie avant
12 fin de sentence.

13 Lors de la comparution devant la cour pour une
14 demande de remise en liberté, les Autochtones sont
15 souvent refusés parce qu'ils n'ont pas d'adresse
16 fixe. Je vais vous donner un exemple où les gens
17 sont des nomades -- la majorité des Autochtones
18 sont nomades et doivent demeurer en forêt, dans des
19 camps de chasse, ou ces choses-là. C'est leur lieu
20 de demeure, c'est leur demeure, parce que les
21 communautés autochtones sont surpeuplées, donc, ces
22 gens-là doivent vivre à l'extérieur des
23 communautés, ils n'ont pas le choix. C'est une
24 question de survie pour eux d'être à l'extérieur
25 des communautés, alors, ils doivent rester dans des

1 endroits où il n'y a pas d'adresses civiques. Et,
2 à ce moment-là, on voit leur refuser la libération,
3 justement parce qu'il n'y a pas d'adresse physique,
4 on ne sait pas où la personne va être, en fait,
5 légalement.

6 Et, aussi, il arrive dans certains autres cas
7 où la personne va être trop près de la victime.
8 Quand c'est une petite communauté de 400 ou
9 500 personnes, la personne va être exclue de sa
10 communauté parce que la communauté est trop petite,
11 ou elle va être gardée en prison, justement pour
12 une question de protection de la victime, alors
13 que, souvent, la victime n'est même plus dans la
14 communauté, elle a déjà été placée dans une maison
15 pour les femmes -- pour les femmes en détresse.
16 Alors, les questions sont complexes, un peu, à ce
17 moment-là. On vit cette problématique-là.

18 Est-ce que vous avez des questions là-dessus?

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Non.

21 **M. LAURIER RIEL :**

22 Quand on parle aussi de demandes de libération
23 conditionnelle au niveau des détentions,
24 maintenant, avant fin de sentence, on vit à peu
25 près la même situation. La liberté est refusée

1 aussi pour les mêmes questions, encore : soit qu'on
2 vit dans un endroit où on n'a pas d'adresse fixe --
3 comme je vous disais tout à l'heure, on a la même
4 question encore qui se reproduit -- ou, encore, on
5 n'a pas accès à des traitements qui sont demandés
6 par la détention dans la langue de la personne qui
7 demande la liberté.

8 Je vous donne un exemple : une personne qui
9 voudrait avoir un service de traitement pour
10 drogues et alcool en anglais, il y a très peu de
11 services qui sont disponibles au Québec. Alors --
12 il y a très peu de services, aussi, qui sont payés
13 par l'État, pour ces gens-là qui sortent de
14 détention. C'est sûr que si la personne est
15 « sentencée » par la cour même pour aller dans un
16 centre de traitement, ça va être payé. Mais quand
17 il sort de détention, on n'a pas la même
18 problématique -- on n'a pas les mêmes choses, puis
19 les communautés autochtones, étant donné le coût
20 très, très dispendieux pour aller dans les centres
21 de traitement, ne s'engagent pas toujours à vouloir
22 payer pour ce genre de traitement là, donc,
23 l'Autochtone doit faire plus de temps, normalement,
24 qu'une autre personne.

25 On a beaucoup de rapports qui nous disent,

1 actuellement, qu'il y a une surpopulation
2 d'Autochtones dans les centres de détention, et
3 c'est normal, si vous comprenez cette position-là,
4 qu'on leur refuse, aussi -- plus de 20 % des gens,
5 à comparer aux non-Autochtones, qui sont refusés,
6 actuellement, des libérations, et la majorité des
7 cas, c'est cette problématique-là de résidence
8 fixe, à ce moment -- ce qui est normal, pour un
9 Autochtone, de ne pas avoir une résidence fixe.

10 Alors, c'est une problématique que nous vivons
11 présentement.

12 Ça va?

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Juste pour être certaine que, encore une fois,
15 c'est bien compris, je comprends que, dans la
16 deuxième partie de votre propos, là, sur les
17 remises en liberté, vous vous référiez aux
18 libérations conditionnelles, donc, aux audiences au
19 sixième, par exemple, et au tiers de la peine;
20 c'est exact?

21 **M. LAURIER RIEL :**

22 Exactement. Exactement.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 OK. Auditions -- euh... audiences, pardon, qui ont
25 lieu devant la Commission provinciale, là...

1 **M. LAURIER RIEL :**

2 Exactement.

3 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

4 ... la Commission québécoise des libérations
5 conditionnelles?

6 **M. LAURIER RIEL :**

7 Exactement.

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 OK. Et je comprends bien que, à ce moment-là,
10 l'individu qui purge une sentence, qui veut être
11 remis en liberté avant l'expiration de sa peine,
12 doit présenter un plan de libération conditionnelle
13 au commissaire?

14 **M. LAURIER RIEL :**

15 Exactement.

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 OK. Et c'est justement dans le cadre de ce plan de
18 libération conditionnelle -- le plan de remise en
19 liberté que, lorsqu'il n'y a pas d'adresse fixe, ça
20 rend plus difficile la possibilité pour l'individu
21 d'être remis en liberté par les Libérations
22 conditionnelles?

23 **M. LAURIER RIEL :**

24 Exactement.

25 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

1 OK. Et là, quand vous parliez de maisons de
2 thérapie puis vous parliez de financement, je
3 comprends de vos propos qu'il n'y aurait pas
4 suffisamment de places pour des personnes
5 autochtones, par exemple, qui s'exprimeraient en
6 anglais, dont la langue seconde ou la langue
7 première serait l'anglais, au Québec?

8 **M. LAURIER RIEL :**

9 Oui. Exactement. Il n'y a pas assez d'endroits au
10 Québec, actuellement, pour les traiter. Il faut
11 comprendre que, actuellement, les Autochtones qui
12 parlent l'anglais, ils le parlent parce qu'il a été
13 imposé par les commissions scolaires francophones
14 ou anglophones. La langue qui est parlée, seconde,
15 chez les Autochtones, a été imposée par les
16 commissions scolaires.

17 Dans les endroits où les commissions scolaires
18 francophones ont accepté d'éduquer les Autochtones
19 en français, ils parlent français. Et l'exemple,
20 c'est la Côte-Nord, où les gens parlent français,
21 ici, dans la région, les Autochtones parlent
22 français.

23 Dans les autres endroits où les commissions
24 scolaires francophones ont refusé d'envoyer des
25 professeurs dans les communautés autochtones,

1 Western Quebec a accepté, donc, ils parlent
2 maintenant anglais -- malheureusement pour nous --
3 qui est une -- la langue officielle du Québec est
4 le français. Alors, ils ont appris l'anglais. Ce
5 n'est pas de leur faute. C'est une question de --
6 qui est arrivée comme ça malgré eux, mais
7 maintenant, ils en subissent les conséquences, et
8 ce n'est pas vraiment de leur faute, là. Ils sont
9 obligés de vivre ce qui existe présentement.

10 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Et vous parliez également, bon, c'est ça, la
12 difficulté d'avoir accès à des places de thérapie
13 en langue anglaise. Pourriez-vous informer aussi
14 le Commissaire sur la disponibilité de places en
15 centres de thérapie en langue autochtone, donc,
16 dans des langues autochtones, au Québec? Est-ce
17 que ça, c'est un service qui est assez accessible,
18 ou qui est...?

19 **M. LAURIER RIEL :**

20 Je ne pense pas que, dans aucune des langues
21 autochtones, il y a un centre qui est accessible
22 présentement.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 OK.

25 **M. LAURIER RIEL :**

1 Il y a peut-être, à l'intérieur des centres
2 autochtones, des traducteurs qui sont capables
3 d'aider les gens dans la langue de leur communauté,
4 que ce soit en algonquin, en attikamek, en mohawk,
5 ou en micmac, ou encore en innu, il y a peut-être
6 des gens dans les centres qui seraient capables de
7 les aider, mais ce n'est pas une règle,
8 actuellement.

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Ça fait que je comprends, donc, qu'un Autochtone
11 qui ne maîtriserait pas suffisamment le français ou
12 l'anglais pour être en mesure de suivre une
13 thérapie en français ou en anglais se retrouverait
14 avec encore moins de ressources...

15 **M. LAURIER RIEL :**

16 Exactement. Vous avez...

17 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 ... au niveau d'une thérapie?

19 **M. LAURIER RIEL :**

20 ... raison. Vous avez raison, oui.

21 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

22 OK. Vous parliez brièvement de la question du
23 financement de ces places-là, là, ou du paiement de
24 ces places-là. Pourriez-vous expliquer un petit
25 peu plus en détail, pour assurer que le Commissaire

1 comprenne bien qu'est-ce qui en est par rapport au
2 financement, justement, de contrevenants
3 autochtones qui voudraient, suite à une audience
4 aux Libérations conditionnelles, aller dans un
5 centre de thérapie? Comment ça fonctionne, à votre
6 connaissance?

7 **M. LAURIER RIEL :**

8 Une personne qui décide d'y aller par elle-même, en
9 dehors des règles normales, la communauté ou Santé
10 Canada va payer pour envoyer ces gens-là dans un
11 centre de traitement. Quand ils sortent de prison,
12 il faut comprendre qu'ils ne sont plus couverts, à
13 ce moment-là. Quand ils demandent leur libération
14 au sixième, ils ne sont plus couverts par Santé
15 Canada, ils ne reçoivent plus de Bien-Être, ils
16 sont détenus. Donc, ils n'ont aucun revenu, à ce
17 moment-là, et ils doivent faire un plan pour aller
18 dans un centre.

19 Alors, le centre, la première chose qu'il leur
20 demande : « *Tu vas nous payer comment? Avec quoi?*
21 *Qui va nous payer?* » Alors, au moment où il est
22 là, devant la commission, il n'a aucun revenu. Et
23 est-ce qu'il va en avoir? Il va en avoir quand?
24 Il ne le sait pas. Il ne sait pas, s'il va sortir
25 demain, il va en avoir, ou s'il va sortir, il va

1 l'avoir seulement que dans un mois. Il ne le sait
2 pas. Il est sans revenu au moment où il fait la
3 demande. Donc, c'est difficile, à ce moment-là,
4 d'être capable de fixer une règle, puis de
5 dire : « *Bien, on va aller dans tel centre ou tel*
6 *autre centre* », à travers le Québec. D'autant plus
7 que, des fois, les centres sont pleins, alors, les
8 gens essaient d'avoir un centre qui va être à peu
9 près -- quelques jours après sa libération. Et il
10 peut se déplacer d'un bout à l'autre de la
11 province, à ce moment-là, pour avoir les mêmes
12 services.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Et si je comprenais bien, vous indiquiez tantôt que
15 les communautés pouvaient payer, mais -- donc, la
16 communauté d'origine du délinquant autochtone -- du
17 citoyen autochtone pourrait payer, dans certains
18 cas, les thérapies, mais, à ce moment-là, je
19 comprends que s'il y a des disparités au niveau des
20 moyens d'une communauté par rapport à une autre,
21 par exemple, un membre qui viendrait d'une
22 communauté qui est plus -- qui a plus de moyens
23 financiers serait plus en mesure d'avoir accès à
24 une thérapie qu'un membre qui vient d'une
25 communauté qui a, par exemple, moins de moyens au

1 niveau de la santé et des services sociaux?

2 **M. LAURIER RIEL :**

3 Effectivement, oui.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 OK. Est-ce que ça, c'est quelque chose qui est
6 théorique, ou c'est quelque chose qui est vécu en
7 pratique, que, au sein même des populations
8 autochtones, des membres de certaines nations ou
9 certaines communautés puissent avoir des accès plus
10 faciles à des thérapies, pour des questions
11 financières, là?

12 **M. LAURIER RIEL :**

13 Les questions financières sont gérées par Santé
14 Canada, dans ce cas-là.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 OK.

17 **M. LAURIER RIEL :**

18 Parce que c'est une question de santé, c'est géré
19 par Santé Canada, et ça dépend des services
20 disponibles dans la communauté pour être capable de
21 « dealer » avec -- ou de négocier avec Santé Canada
22 pour envoyer ces gens-là.

23 On en a vu qui sont partis de communautés
24 isolées, ils sont allés jusqu'en Saskatchewan pour
25 avoir des services, parce qu'ils avaient épuisé les

1 ressources qu'il y avait alentour d'eux-mêmes.

2 Vous comprendrez que si on envoie une personne
3 -- une personne qui est envoyée dans un centre de
4 désintoxication, ça ne fonctionne pas, quelques
5 mois après, veut aller dans un autre, un autre, et
6 un autre, et on fait -- on épuise toutes les
7 ressources qu'on a alentour de nous, on doit aller,
8 des fois, à l'extérieur de province, et c'est Santé
9 Canada qui décide.

10 Et ça arrive, à certains moments, que Santé
11 Canada va accepter, après de longues négociations,
12 que la personne se rende dans ce centre isolé là,
13 ce centre loin -- on en a vu partir du Québec pour
14 aller en Saskatchewan -- payé par Santé Canada.
15 Mais c'est une longue négociation. Ce n'est pas
16 fait facilement. Et vous comprendrez qu'une
17 personne qui vit un problème d'alcoolisme ou de
18 drogue a besoin de services maintenant, et pas dans
19 six mois, quand les négociations seront finies.
20 C'est maintenant qu'il en a besoin. Et c'est très
21 difficile, même pour les intervenants qui essaient
22 de négocier ça avec le gouvernement. C'est
23 difficile, parce que le système de fonctionnariat,
24 des fois, est lent, les négociations sont lentes,
25 puis -- il y a toutes sortes de raisons qui se

1 présentent, à ce moment-là, pour retarder le
2 processus.

3 Et souvent, malheureusement, les gens
4 rechutent pendant cette période-là, et pour accéder
5 dans un centre, on te demande, quoi, tu dois avoir
6 été trois mois ou six mois sans -- sans consommer
7 avant d'être capable d'aller dans un centre
8 spécialisé, et ces gens-là, bien, rechutent entre-
9 temps, donc, on est encore retardé dans le
10 processus, à cause de la rechute des gens.

11 Des fois, on demande deux semaines de rechute,
12 puis -- deux semaines sans rechute, puis les gens
13 ne réussissent pas à faire le deux semaines. Il
14 faudrait que ce soit immédiat, et ce n'est pas
15 facile. Et on comprend que cette problématique-là,
16 c'est vécu dans à peu près toutes les communautés
17 du Québec, actuellement.

18 Ça va pour celle-là?

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Oui. Merci.

21 **M. LAURIER RIEL :**

22 Merci, Monsieur le Commissaire.

23 **Mme SHARON McBRIDE :**

24 Bonjour. In the next section, I would like to talk
25 to you a bit about services that are not available,

1 or that are refused to our clients that are
2 anglophone, that speak English.

3 Again, we don't want to pinpoint regions, we
4 don't want to pinpoint specific people, but it has
5 happened many, many times in the past where
6 probation officers are francophone-speaking only,
7 and our clients are anglophone-speaking only, and
8 there is a presentence ordered. There is a
9 presentence report that comes out, but the two
10 people don't understand each other. So, that
11 leaves a big question mark on how -- how well
12 prepared is this presentence report? What and how
13 did they come about getting that information, when
14 one speaks English and one speaks French? How does
15 it happen?

16 Sometimes, at the end of the process when a
17 client is going down to sign their papers, their
18 probation orders, the clerks don't speak English.
19 They can't explain to the client, "*You have five*
20 *days to contact a probation officer. You have to*
21 *do this. This is in your probation order.*" Those
22 are things that have to be looked at. Those are
23 things that are very, very important. And because
24 of certain lacks, I will say, or certain -- people
25 that can't -- can't communicate, then, we have

1 breaches again. *"You breached because you didn't*
2 *contact your probation officer."* *"Well, I didn't*
3 *know. How am I supposed to know? She didn't*
4 *explain that to me. I didn't understand what she*
5 *was saying."*

6 For sure, the client has a certain obligation
7 too, but I think the system has certain obligations
8 towards those clients also.

9 I don't know if, Jacques, you would want to
10 talk about -- les actes d'accusation?

11 **M. JACQUES MOUSSEAU :**

12 C'est sûr et certain que dans des -- oh, excusez.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Oui -- pardon?

15 **M. JACQUES MOUSSEAU :**

16 C'est sûr et certain que dans des différents
17 districts qu'on a, les divulgations de la preuve
18 sont en français. On a des personnes qui se
19 représentent seules, ces personnes-là ne
20 comprennent pas le -- ne peuvent pas lire, ne
21 peuvent pas comprendre le français. Ça, c'est un
22 peu la problématique qu'on a dans différentes
23 régions. C'est plus -- lorsqu'on discute avec les
24 procureurs, de ça, ils nous disent : *« Ce n'est pas*
25 *nos problèmes. Qu'ils se trouvent un traducteur. »*

1 En principe, la cour a tout le temps des
2 traducteurs, ça, on n'a pas à -- mais ne traduit
3 pas les écrits. C'est juste le verbal qui est
4 traduit par les traducteurs de la cour, en
5 principe. So, cet individu-là s'en vient nous
6 voir, puis nous autres, bien, on est entre l'arbre
7 et l'écorce, comme on dit, parce qu'on n'est pas
8 des avocats, puis là, ils nous mettent ça un peu
9 sur la table, qu'on n'est pas des avocats, on ne
10 devrait pas se mêler à ces choses-là.

11 So, en principe, c'est un peu la réalité des
12 cours au Québec, je pense. Je pense que c'est
13 général, ces divulgations-là, que c'est fait en
14 français, dans les régions, puis les anglophones,
15 bien : « Qu'ils s'organisent. »

16 Ou -- et je ne dis pas que le service n'est
17 pas là. Souvent, les traducteurs vont s'impliquer,
18 puis ils vont aller avec le client, puis ils vont
19 faire la traduction écrite -- verbale, je devrais
20 dire -- écrite, mais verbale, à la demande de la
21 Couronne. Ça, j'ai vu ça, là, mais est-ce que
22 c'est -- je ne pense pas que c'est les normes qu'on
23 devrait avoir au Québec pour les Autochtones. Je
24 pense qu'il devrait -- cette porte-là devrait être
25 ouverte puis aller au creux de la chose pour

1 clarifier ce point-là, pour qu'il y ait, je pense,
2 les divulgations des anglophones en anglais.

3 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

4 Vous parlez, Monsieur Mousseau, de la divulgation
5 de la preuve; est-ce que -- and if the question is
6 for Madame McBride, just let me know -- est-ce que
7 ce problème-là est vécu également pour d'autres
8 documents de cour? Je parlerais, par exemple,
9 d'ordonnances de probation, de conditions de remise
10 en liberté écrites sous forme d'engagement ou de
11 promesse, ou de conditions d'une détention dans la
12 communauté, par exemple, ou d'autres documents
13 émanant de la cour, ou c'est vraiment uniquement au
14 niveau de la divulgation de la preuve que le
15 problème est vécu?

16 **M. JACQUES MOUSSEAU :**

17 Moi, je ne peux pas -- au niveau des greffes que je
18 travaille avec, qui est l'Outaouais puis le
19 district du Pontiac, Campbell's Bay, on a les --
20 les greffes, c'est bilingue. So, c'est expliqué en
21 anglais. Je ne peux pas vraiment -- moi, je pense
22 -- lorsque je fais référence à la divulgation,
23 c'est la divulgation de preuve qui vient du -- du
24 DPCP, je pense, qui y fait référence?

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 DPCP, oui?

2 **M. JACQUES MOUSSEAU :**

3 C'est ça. Puis c'est là qu'est le -- je pense, que
4 le litige est.

5 Dans les communautés que je suis
6 coordonnateur, c'est la Côte-Nord puis le Lac-
7 Saint-Jean, so, en principe, c'est tout des
8 francophones. Ce n'est pas tellement compliqué,
9 c'est tout en français, so, je n'ai pas vu de
10 plaintes dans cette -- dans cette région-là. Dans
11 les régions que je suis coordonnateur, on a vérifié
12 avec les différents coordonnateurs, mais ces
13 plaintes-là viennent plus dans les régions
14 anglaises. Puis je pense que Sharon devrait vous
15 expliquer cette partie-là. Merci.

16 **Mme SHARON McBRIDE :**

17 Okay. It's happened in different regions where
18 probation orders are not being done in English for
19 anglophone people. When a person receives their
20 charges, they're mostly in French. And that's
21 coming out of like Montreal, Gaspé area, my region,
22 which is Témiscamingue, there's different documents
23 that aren't being done in English.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Okay. So, just that I may -- to make sure that I

1 understand correctly, so, the information
2 documents, so, the charges by themselves,
3 sometimes, are in French, which can be a problem...

4 **Mme SHARON McBRIDE :**

5 I would say 98% of the time, they're done in
6 French.

7 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

8 Done in French, the information documents...

9 **Mme SHARON McBRIDE :**

10 Yes.

11 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 ... from the Directeur des poursuites criminelles et
13 pénales?

14 **Mme SHARON McBRIDE :**

15 Yes.

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 But as for the documents from the court, so, the
18 probation orders, or the recognizance, or
19 undertaking, it's less a problem, it's normally
20 both in French and in English, or -- or in English?

21 **Mme SHARON McBRIDE :**

22 A lot of times, it's in French. We do our best to
23 translate them, to make sure that the clients
24 understand fully. Usually, we end up driving the
25 clients to court and assisting with them, to make

1 sure that everything is done, that their rights are
2 respected, that they know what's happening, what
3 stage they're at in the court process.

4 It's -- we like to follow them from the
5 beginning of the process, right to the very end,
6 right to sentence, and then, to make sure that the
7 probation orders are followed.

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 Okay. So, sometimes, documents are not in English,
10 but you are explaining the document?

11 **Mme SHARON McBRIDE :**

12 Yes.

13 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 But the documents by themselves, that the person
15 will bring back home, for example, with conditions,
16 will be only in French?

17 **Mme SHARON McBRIDE :**

18 A lot of the times.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Okay. What...

21 **Mme SHARON McBRIDE :**

22 Especially, I would say, in the Greater Montreal
23 area. Sorry.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Okay -- no, I'm sorry. And what about if the

1 citizens do not speak enough French or English? Is
2 it possible, sometimes, to have documents
3 translated in Indigenous language?

4 **Mme SHARON McBRIDE :**

5 I have never seen any.

6 **M. LAURIER RIEL :**

7 No. Not that we know.

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 Okay.

10 **Mme SHARON McBRIDE :**

11 I think I touched on -- like we assist our clients
12 from the beginning of the process to the end.

13 There is one thing I would really like to
14 mention, is that, most of the time, our clients are
15 poor. They come from poor communities. They don't
16 have a lot of resources. Every time they leave
17 their community and they go to the court, it costs
18 them money. Money that would usually be used to
19 put food on the table. When they have a probation
20 order, at the end, and they have a sentence, and
21 they have a twelve-month followed probation, every
22 time they go meet that probation officer, it costs
23 them \$100 to get a car to take them there. So,
24 some months, it's, "*Do I eat, today, or do I go see*
25 *my probation officer?*" Well, a lot of the times,

1 they'll say, "Well, no, I'm going to feed my
2 family." What happens? They get breaches of
3 probation.

4 Throughout the years, some probation officers
5 are very, very open, and they'll say, "You know
6 what? If you can get me one day, and an office,
7 I'll go there. I'll go. If I can meet five
8 clients in one day, I'll go." Lately, it's not
9 been the case. Direction says, "No, we have to
10 meet them in a safe environment. We have to meet
11 them in a courthouse." Well, you know what?
12 What's a safe environment? The itinerant courts
13 go, and they have court in a gymnasium. Most
14 health centres have the panic button. How much
15 more safe can you be? And, you know, people that
16 are already punished, they have a probation, they
17 have certain things that they have to do, well,
18 then, they're being doubly punished, because, now,
19 they're poor, they still have to pay that money to
20 go see a probation officer once a month.

21 And, like I say, a lot of times, it's a choice
22 they have to make, "Do I feed my family this week,
23 or do I go see my probation officer?" And that's a
24 reality. And I'm going to speak for my region:
25 Most of the communities -- the closest community,

1 the closest Native community to our courthouse is
2 over 40 kilometres away. Any other Native
3 community is further than that. So, we're talking
4 an hour to an hour and a half away to go see the
5 probation officer. And so, they pay their \$100 in
6 taxi to go see the probation officer. And, to me,
7 it's -- you know, being doubly punished. And
8 that's something that I've tried to work out. I've
9 tried hard. I've -- you know. And, for a while,
10 it was going really well.

11 Even the fact of getting clients to court from
12 these communities that I consider very isolated is
13 like, *"Can't we organize some kind of vehicle that*
14 *will take them to court?"* Because, you know what?
15 If they don't have that \$100 to get to court, the
16 court is going to go for them anyways. That's a
17 reality. And the reality: Who is going to get
18 them? Is the police. And then, they're going to
19 be detained. And then, there's a bail hearing.
20 Whereas, if the money that is used to pay that
21 police officer, to pay that prison guard, to pay
22 the food for that person, if that money could be
23 put aside and say, *"Well, you know what? Once a*
24 *month, we're going to pick them all up and bring*
25 *them,"* there's no breaches, and the clients are

1 dealt with.

2 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

3 So, if I understand you correctly, the distance in
4 between the court and the communities is a problem
5 not only for probation, to meet with a probation
6 officer, but even for the court docket. So, when
7 there is a docket called at 9:30, and the people
8 are not able to be in time at the court because
9 they have to travel, for example, an hour or two
10 hours before being in court, the court issues a
11 warrant, and then, at the end of the process,
12 police officers are arresting the people, when it's
13 not that they are not willing to come, it's they do
14 not have the means to come..

15 **Mme SHARON McBRIDE :**

16 Exactly.

17 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 ... at the court?

19 And it's a problem that you are facing..

20 **Mme SHARON McBRIDE :**

21 Yes.

22 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 ... on a regular basis?

24 **Mme SHARON McBRIDE :**

25 Yes.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Okay.

3 **Mme SHARON McBRIDE :**

4 It is. It's a big problem. And it's not only in
5 my region. I'm speaking for my region, but it's in
6 a lot of the regions.

7 We've spoken to our staff, and that is one
8 thing that has come up often, is that, "*You know
9 what? I can't afford. I can't afford it. They'll
10 come and pick me up, but I'm not going to take that
11 money away from my kids. I'm not going to take
12 that food away -- off the table.*"

13 **M. LAURIER RIEL :**

14 Permettez, Monsieur le Commissaire. Dans la même
15 idée, aussi, on a le même problème avec l'aide
16 juridique, aussi. Nos clients -- la majorité de
17 nos clients sont prestataires d'aide sociale, ou
18 des gens à faible revenu. Ils doivent aussi
19 rencontrer l'aide juridique. Et dans les
20 communautés isolées, l'aide juridique ne se rend
21 pas. Je sais qu'ils vont -- de Chibougamau, se
22 rend à Mistissini, ça, je le sais, mais autre que
23 ça, il y en a très, très peu, je pense, au Québec,
24 qui se déplacent, les avocats de l'aide juridique,
25 pour rencontrer les clients dans les communautés.

1 Alors, la personne qui veut se faire
2 représenter par l'aide juridique doit aussi se
3 déplacer. Quand le policier se présente avec le
4 mandat puis il dit à la personne : « *Voilà, t'as un*
5 *mandat d'arrestation* », ou « *T'as un mandat pour*
6 *comparaître à la cour* », il doit communiquer avec
7 un avocat avant d'arriver à la cour, là, parce que
8 le matin de la cour, ce n'est pas le temps de
9 commencer à courir après un avocat, ou d'essayer de
10 discuter avec un avocat. C'est trop difficile.

11 Donc, il va être obligé de faire deux ou trois
12 voyages pour réussir à régler la chose, alors que
13 l'avocat de l'aide juridique pourrait se rendre sur
14 place et régler cette situation-là, ou encore,
15 nous, à la rigueur, ceux qui vont dans les
16 communautés, nous donner les documents à faire
17 signer par ces personnes-là, pour que ce soit
18 beaucoup plus rapide, le processus d'aide
19 juridique. On est là, quand même, on pourrait
20 aider le processus d'aide juridique, mais on ne
21 nous demande pas de le faire, et souvent, on nous
22 refuse de le faire. On pourrait les aider, à ce
23 moment-là, pour accélérer le processus, pour
24 empêcher nos clients de devoir se déplacer une fois
25 de plus pour aller rencontrer l'aide juridique.

1 **M. JACQUES MOUSSEAU :**

2 Je veux spécifier, dans les commentaires que ma
3 consoeur a faits, Sharon McBride, lorsqu'on parle
4 d'un territoire éloigné, là, 10-15 kilomètres passé
5 les grands centres, c'est des territoires éloignés
6 pour nous autres. Lorsqu'il n'y a plus de
7 transport en commun, la plupart de nos clients
8 dépendent de nous autres pour aller à la cour, à la
9 probation, à l'aide juridique, ils dépendent de
10 nous autres.

11 On a des appels -- les matins mêmes de la
12 cour, on a des appels au palais de justice pour
13 dire que le client va être en retard de quinze
14 minutes, de cinq minutes, pas d'avocat dans le
15 dossier, on est encore en -- un petit problème,
16 parce qu'on ne peut pas représenter le client, à
17 cause que le Barreau du Québec nous dit : « *Non.*
18 *Vous n'êtes pas des avocats.* » On se comprend. On
19 ne s'avance pas. Sauf que cette personne-là
20 pourrait régler, en se levant la main puis dire à
21 Monsieur le Juge : « *Monsieur le Juge, notre client*
22 *va être en retard de quinze minutes.* » Ça serait
23 facile. Non. Ils émettent un mandat d'arrestation
24 sur notre client, puis -- et voilà le problème. On
25 aurait pu le régler, ça aurait pris deux minutes,

1 juste en se levant puis en disant : « *Écoutez,*
2 *Monsieur le Juge, je pense que notre client va être*
3 *ici dans une dizaine -- dix, quinze minutes, il est*
4 *en retard.* » Il suspend le dossier, puis on règle
5 ça à la fin de rôle. Mais ce n'est pas le cas.
6 C'est malheureux. Ça, c'est le Barreau du Québec,
7 je pense, qui -- il y a des lois du Barreau qui
8 nous empêchent de se lever.

9 C'est malheureux, parce qu'il me semble que si
10 on pourrait le faire, comme -- comme les documents
11 de l'aide juridique et d'autres documents qui --
12 que ça prend un intervenant, puis la personne doit
13 partir de Fort-Coulonge puis aller à Gatineau pour
14 signer un document ou rencontrer une agente de
15 probation, pas de transports en commun, sauf --
16 c'est un appel -- c'est un appel au conseiller
17 parajudiciaire. Tout passe -- en région, tout
18 passe par notre bureau. Tout passe par notre
19 bureau. Des problèmes sociaux [*sic*] -- tous les
20 problèmes, ça passe par chez nous.

21 La plupart -- 75 % de la population, dans le
22 moment, sont prestataires d'aide sociale, ou ils
23 travaillent à l'extérieur, dans l'Ouest ou dans le
24 Nord du Québec, comme mineurs, ou sur la
25 construction. Souvent, même, on a des appels de

1 ces individus-là, de l'Ouest, qui nous
2 demandent : « *Est-ce que vous pouvez essayer de*
3 *régler -- j'ai une comparution à telle date, je ne*
4 *peux pas être là. Est-ce que tu peux essayer de le*
5 *régler? »*

6 On doit dire, c'est plus facile pour nous
7 autres, parce que ça fait tellement longtemps qu'on
8 fait ça, puis on est quasiment comme -- connus
9 comme la chienne à Barabbas dans les palais de
10 justice. Souvent, les avocats nous donnent un coup
11 de main. On va rencontrer l'avocat, puis on
12 dit : « *Peux-tu nous faire une petite faveur?*
13 *Monsieur* » -- en principe, on a des contacts
14 établis, que ça simplifie les choses, mais c'est
15 encore une chose qu'on -- de fournir un plaidoyer
16 de non-culpabilité, puis de dire, même, juste de
17 remettre la cause, « *Monsieur va être ici telle*
18 *date puis il va avoir un avocat au dossier* » --
19 parce qu'on n'est pas -- on le sait qu'on n'est pas
20 des avocats. Je pense qu'on -- tout le monde
21 comprend qu'on n'est pas des avocats, mais je ne
22 pense pas que ça prend un individu avec un doctorat
23 pour aller dire à Monsieur le Juge de remettre --
24 qu'on devrait remettre la cause à demain ou à
25 mercredi. Je ne pense pas, moi -- oui, comme l'ami

1 de la cour, en Ontario, qui le fait, tu sais, je
2 veux dire, ce n'est pas -- c'est des choses --
3 mais, ça, je pense qu'on -- je pense que mon point
4 -- merci beaucoup, Monsieur le Commissaire.

5 **M. LAURIER RIEL :**

6 Si vous permettez, Monsieur le Commissaire, on va
7 passer maintenant à la question de la protection de
8 la jeunesse, les problèmes que nous vivons dans les
9 communautés.

10 On s'est rencontré, en fait, tous les conseils
11 de la province, au mois de mars dernier, à Wendake,
12 et tous, d'un commun accord, nous en sommes venus à
13 une conclusion : il y a Dieu, et ensuite, la DPJ.
14 Et entre les deux, il n'y a rien. Absolument rien.

15 C'est malheureux pour tout le monde, mais
16 il reste que, entre les deux, en principe, il
17 devrait y avoir les enfants, nos enfants
18 autochtones, les communautés autochtones qui
19 devraient être là, mais ce n'est pas la vraie
20 réalité.

21 La réalité que nous vivons présentement, et je
22 l'ai dit à l'Université d'Ottawa dernièrement, nos
23 enfants vivent la même situation que nos ancêtres
24 ont vécu dans les écoles résidentielles. Ils sont
25 envoyés maintenant dans des foyers, au lieu d'être

1 envoyés dans des écoles résidentielles, ils
2 subissent les mêmes préjudices dans ces foyers-là,
3 en plus de -- ils perdent aussi leur culture, à ce
4 moment-là.

5 On a vu même des enfants très jeunes -- on
6 parle d'un mois, deux mois -- être enlevés à leur
7 famille et placés dans des familles d'accueil non
8 autochtones, qui, après quelques années, cette
9 famille-là va demander l'adoption de cet enfant-là.
10 Et le motif principal : l'enfant n'est plus capable
11 de communiquer avec ses parents dans leur langue.
12 Parce qu'il n'apprend seulement que le français, et
13 les parents parlent anglais ou algonquin, ou une
14 autre langue autochtone.

15 Cette chose est dénoncée depuis plusieurs
16 années. Dans mon cas, je sais que j'ai été jusqu'à
17 faire des rencontres à Québec avec les sous-
18 ministres, à des rencontres avec la DPJ. On en a
19 discuté maintes et maintes fois, et toujours, on en
20 vient avec la même conclusion : le bien-être de
21 l'enfant. Mais je ne sais pas comment on peut
22 penser au bien-être de l'enfant quand, sous une
23 simple déclaration anonyme, on peut détruire une
24 famille au complet, en enlevant les enfants sur une
25 déclaration qui n'est même pas, souvent, fondée.

1 Et on va enlever les enfants pendant un bout de
2 temps pour les mettre en sécurité, mais, à ce
3 moment-là, il sort complètement de la communauté.

4 Je trouve ça aberrant, parce que ces enfants-
5 là ont le droit à la protection de la société, mais
6 aussi la protection de leur famille. Si ce n'est
7 pas leur famille immédiate, au moins de leur
8 famille élargie, et de la communauté au complet.

9 Dans les communautés autochtones, on a coutume
10 de dire qu'il faut toute une communauté pour élever
11 un enfant. Et c'est un fait. Dans une communauté
12 autochtone, vous pouvez laisser un enfant sur la
13 rue, dehors, sans aucun problème. Tout le monde va
14 s'en occuper. Tout le monde va le garder, tout le
15 monde va voir à sa sécurité, de cet enfant-là, sauf
16 la DPJ. Parce que la DPJ, c'est peut-être dur, ce
17 que je dis, mais la DPJ va enlever cet enfant-là
18 parce qu'on va dire qu'il n'est pas bien protégé,
19 mais c'est leur façon de faire, c'est leur culture.
20 Et cette chose-là n'est pas reconnue.

21 La DPJ fonctionne actuellement en vertu de
22 critères des non-Autochtones. Dans mes nombreuses
23 années de travail auprès des communautés, j'ai vu
24 des gens être déplacés, enlevés d'un endroit où ils
25 vivaient dans une façon relativement sécuritaire,

1 dans une cabane en bois rond, ils étaient sept dans
2 la même cabane en bois rond de huit par dix, ils
3 vivaient bien quand même, il n'y avait pas de
4 problèmes, les enfants allaient à l'école, tout
5 allait bien.

6 Ils ont décidé qu'ils n'étaient pas en
7 sécurité parce qu'il n'y avait pas d'eau ni
8 d'électricité. Ils les ont enlevés de là, ils les
9 ont emmenés dans un autre endroit où ils devaient
10 vivre sous la tente au mois de février. Ils ont
11 continué à vivre quand même le reste de l'hiver
12 sous la tente, parce qu'ils étaient plus proches de
13 d'autres gens, et on calculait, à ce moment-là, que
14 les enfants étaient plus en sécurité, d'être
15 accompagnés de d'autres gens alentour d'eux.

16 Je pense que c'est -- la réalité autochtone,
17 c'est qu'ils sont capables de vivre en forêt. Ils
18 ont vécu en forêt depuis des millénaires avant
19 l'arrivée des non-Autochtones, et ils ont survécu.
20 Ils vivaient même mieux que depuis l'arrivée des
21 Autochtones [*sic*] au Canada. Alors, on ne prend
22 pas en compte du tout la réalité des Autochtones.

23 Moi, comme j'ai dit à cette travailleuse
24 sociale là : « *La journée où tu vas aller en été*
25 *sur une île camper avec tes enfants, je vais*

1 *demander à la DPJ de t'enlever tes enfants, parce*
2 *qu'il n'y a pas d'eau ni d'électricité à cet*
3 *endroit-là. Tu vis la même situation avec des*
4 *Autochtones. Toi, tu le fais en vacances, et eux*
5 *le font de façon naturelle. C'est leur vie, c'est*
6 *leur façon de vivre. Toi, tu le fais juste pour*
7 *prendre des vacances. Alors, tu vois que la*
8 *réalité, elle est bonne pour les Autochtones. Toi,*
9 *tu le comprends deux semaines, trois semaines par*
10 *année, en forêt, mais eux le comprennent à l'année,*
11 *ils sont capables de survivre comme ça. Ils sont*
12 *bien comme ça. Et tu les obliges à faire de la*
13 *même façon que les Blancs. » Alors, ce n'est pas*
14 *normal.*

15 *Mais, par contre, dans les nombreuses années*
16 *où j'ai travaillé, je n'ai pas fait seulement que*
17 *critiquer la DPJ. J'ai offert des solutions. Et*
18 *une solution qui me semble logique et simple, c'est*
19 *d'installer, dans toutes les communautés*
20 *autochtones, une maison d'accueil, dans toutes les*
21 *communautés, où les jeunes seraient envoyés quand*
22 *il y aurait un problème dans la famille. Ils sont*
23 *placés dans cette maison d'accueil là, mais à*
24 *l'intérieur de leur propre communauté. Ils*
25 *continuent à vivre avec leur propre famille, ils*

1 continuent à vivre avec les gens de leur
2 communauté. Ils vont dans la même école que le
3 reste de leur famille, et même de leurs amis. À ce
4 moment-là, ils ne sont pas déculturisés, ils sont
5 à leur endroit, ils restent chez eux.

6 Ça coûterait le même prix, finalement, à la
7 société québécoise, de payer pour ces enfants-là
8 dans leur communauté, que de les sortir de leur
9 communauté et de les envoyer être supervisés par
10 des non-Autochtones. Je pense qu'en bout de ligne,
11 tout le monde serait gagnant, et les Autochtones ne
12 seraient pas déculturisés, à ce moment-là. Ce
13 serait beaucoup plus facile, puis tout le monde
14 serait dans le meilleur des mondes. Ce serait
15 beaucoup plus facile pour tout le monde.

16 Mais cette proposition-là, je la fais depuis
17 15 ans. Puis il n'y a personne qui semble
18 comprendre que c'est plus facile. Je sais que
19 c'est plus facile de faire travailler du monde à la
20 DPJ que de faire travailler du monde dans les
21 communautés autochtones, mais ça créerait de
22 l'emploi dans les communautés autochtones aussi, ne
23 fût-ce que cinq ou six employés qui superviseraient
24 cette maison-là jour et nuit, à l'année, ce serait
25 déjà des employés permanents qui seraient là pour

1 superviser. Parce que, des fois, les conflits sont
2 temporaires. Que ce soit les parents laissent les
3 enfants sans protection, à ce moment-là, on prend
4 les enfants, on les emmène dans cette maison-là,
5 ils sont protégés. Ils sont gardés là. Quand la
6 situation se rétablit, on peut ramener les enfants
7 chez eux. Et on peut le faire graduellement. Mais
8 les enfants, au moins, restent avec leur famille et
9 leur communauté. Ils continuent d'aller à l'école
10 à la même place qu'avant, puis ils ne perdent rien
11 de leur système.

12 C'est une proposition que j'ai faite. Je
13 maintiens ma proposition encore, Monsieur le
14 Commissaire. Je pense que c'est la meilleure
15 solution qui serait valable pour le moment.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Vous dites que vous avez commencé à faire ces
18 propositions il y a plusieurs années, et je
19 comprends que ça n'aboutit pas. J'imagine qu'on a
20 dû vous donner des explications ou des raisons?
21 Qu'est-ce qu'on invoque pour...

22 **M. LAURIER RIEL :**

23 Monsieur le Commissaire, malheureusement...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 ... ne pas aller dans le sens...?

1 **M. LAURIER RIEL :**

2 Monsieur le Commissaire, malheureusement, la DPJ ne
3 donne pas de raisons. Ils acceptent ou ils
4 n'acceptent pas. Les raisons qu'ils donnent, là,
5 c'est -- ils vont donner des raisons aux parents --
6 c'est -- c'en est aberrant, la façon dont on peut
7 le faire.

8 Moi, je me suis assis, une journée, avec une
9 communauté, j'ai agi comme conciliateur entre la
10 DPJ et la communauté, parce qu'il y avait des
11 conflits continuels avec cette communauté-là. Puis
12 quand le monsieur de la DPJ s'est présenté là, il
13 m'a dit : « *Quel est l'agenda aujourd'hui?* »
14 L'agenda est simple : réglons le problème, pour
15 éviter qu'il y ait des conflits, à l'avenir, quand
16 les gens de la DPJ viennent dans la communauté.
17 C'est facile, on a une chose à faire.

18 On l'a réglée en dedans de quatre heures,
19 cette chose-là. Ça nous a pris quatre heures de
20 discussions, on a réglé ça. La communauté était
21 d'accord, la DPJ aussi. Ç'a duré un mois. Ça
22 allait trop bien. Ça l'a arrêté.

23 Alors, c'est -- on n'a pas de contrôle,
24 Monsieur le Commissaire, sur la DPJ. Ce que je
25 vous dis : après Dieu, DPJ. Entre les deux, il

1 devrait y avoir quelque chose. Il devrait y avoir
2 un système qui protège ces enfants-là, qui les
3 aide, qui aide les communautés à gérer leurs
4 propres enfants, qui aide leur communauté à garder
5 leur futur chez eux, avec eux, au lieu de les
6 envoyer dans des villes, puis les sortir de leur
7 communauté. Mais ce n'est pas le cas présentement,
8 malheureusement.

9 Mais, au moins, j'essaie de faire une
10 proposition qui me semble valide. Jusqu'au moment
11 où on me dira -- qu'on me prouvera qu'elle n'est
12 pas valide, là, je pense que je vais garder ma
13 proposition. Je suis tête dure, Monsieur le
14 Commissaire.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Ah! On est ici pour vous écouter.

17 **M. LAURIER RIEL :**

18 Je sais que mes propos ont peut-être été durs, là,
19 mais je vis la réalité depuis trop longtemps. Je
20 pense qu'on vient -- on est frustré, finalement, en
21 bout de ligne, malgré nous, là, de voir tout ce
22 système qui n'est pas vraiment adapté, puis qui
23 n'est pas adapté du tout pour les Autochtones, qui
24 est adapté pour les non-Autochtones, et on vit en
25 vertu des critères des non-Autochtones.

1 Je l'ai dit à la Chaire de diversité
2 juridique, à l'Université d'Ottawa, puis je le
3 redis encore, on est dans un système qui n'est pas
4 fait pour les Autochtones du tout. On refait
5 exactement les mêmes erreurs que le passé. On
6 reprend encore les enfants, on les envoie dans des
7 écoles à l'extérieur de chez eux, puis on pense,
8 comme ça, qu'ils vont garder leur culture. Tout le
9 monde se débat : « *Oui, oui, on va garder leur*
10 *langue, on va les aider à garder leur langue, on va*
11 *les aider à garder leur culture* », mais dès qu'on a
12 une chance, on les sort de leur communauté pour
13 faire autre chose.

14 Alors, on ne peut pas faire les deux en même
15 temps, là. Il faut faire un choix. Et le choix
16 qu'on doit faire, je pense, c'est de respecter leur
17 culture. Ils étaient ici avant nous, ils sont
18 encore ici, puis ils vont rester après nous. On
19 doit les aider à survivre dans notre -- dans notre
20 culture actuelle.

21 Moi, je suis une personne peut-être un peu
22 chanceuse, parce que je vis un pied de chaque côté.
23 Je suis un Métis, puis je ne m'en cache pas,
24 regarde, ce serait renier mes ancêtres que de dire
25 que je ne suis pas un Métis. Mais il reste que je

1 respecte quand même les deux côtés de ma culture,
2 là. Même si moi, je suis allé dans une école de
3 force aussi, j'ai été forcé à aller à l'école, je
4 ne renie pas que j'ai été quand même -- il y a eu
5 des bons côtés à ce que j'ai fait dans les écoles
6 résidentielles. Mais -- ça n'a pas fait de moi une
7 mauvaise personne quand même, mais il y en a qui
8 n'ont pas bien réussi comme moi. Et ça, je le
9 déploire beaucoup. Et on est en train de faire la
10 même chose avec nos jeunes actuellement.

11 Voilà mon commentaire sur la DPJ, Monsieur le
12 Commissaire.

13 Vous avez des questions?

14 Alors, maintenant, Monsieur le Commissaire, si
15 vous le permettez, je parle un peu longtemps, mais
16 j'aimerais quand même, étant donné que le temps
17 presse, vous parler d'un autre programme que je
18 gère aussi, qui est le programme des abus, des
19 victimes qui sont abusées par les policiers.

20 Je gère ce qu'on appelle le *hot line*,
21 présentement, la ligne 1-888 qui a été mise en
22 place l'an dernier par Monsieur le ministre
23 Coiteux, qui a été assez brave pour se décider à le
24 faire, finalement, d'installer ce programme-là.

25 Je reçois de nombreux appels de victimes, et

1 tous, ou presque, ont la même problématique, la
2 peur de porter plainte. Ils ont peur du système
3 policier, actuellement. Même s'ils n'appellent pas
4 la police pour porter plainte contre la police, ils
5 ont peur quand même des répercussions de leur
6 témoignage auprès de la cour, éventuellement, quand
7 ils auront à témoigner contre ces policiers-là.

8 Alors, ça crée beaucoup, beaucoup de frein à
9 la réalité des abus policiers, à ce moment-là, des
10 déclarations des abus.

11 C'est facile à vérifier, avec le nombre
12 d'appels que je reçois et le nombre de victimes,
13 finalement, qui, potentiellement, portent plainte
14 officielle, mais il reste que ces personnes-là, ce
15 sont des victimes. Moi, je les traite comme des
16 victimes, je ne les traite pas comme un numéro ou
17 une personne qu'on doit se servir pour montrer à la
18 télévision, pour dire qu'elle a été victime d'abus.
19 Au contraire, je reçois leurs plaintes, je parle,
20 des fois une heure, une heure et demie, avec ces
21 personnes-là, pour les écouter, au moins les
22 laisser conter ce qu'elles ont à dire.

23 Je comprends qu'il y a certaines plaintes qui
24 me sont envoyées qui -- qui, en fait, ne
25 tiendraient pas le coup devant la cour, mais ce

1 n'est pas à moi à décider si, oui ou non, ça va
2 être valable devant la cour. Ce sera au DPCP,
3 éventuellement, à prendre la décision.

4 Je sais que, dans le passé, il y a des
5 plaintes qui ont été apportées au DPCP qui n'ont
6 pas été poursuivies. Ç'a donné un frein, un coup
7 de frein, un royal coup de frein, à ce moment-là,
8 aux personnes qui voulaient porter plainte.

9 Mais il reste quand même que, moi, je continue
10 à dire qu'il faut que les gens sortent et le disent
11 quand ils sont abusés par des policiers. Arrêtez
12 d'avoir peur, parce que la peur ne nous emmène
13 nulle part. Et puis si tout le monde,
14 actuellement, qui sont victime d'abus policiers
15 portaient des plaintes, peut-être qu'on en aurait
16 moins.

17 Comme on dit, dans un baril de pommes, si on a
18 une pomme pourrie, si on ne l'enlève pas, les
19 autres vont toutes pourrir. Elles vont contaminer
20 les autres. Alors, on doit les enlever à mesure
21 qu'elles pourrissent. Et c'est la même chose.

22 Vous savez, il y a beaucoup de bons policiers,
23 actuellement. Il y a beaucoup, beaucoup de bons
24 policiers au Québec, mais malheureusement, ce qu'on
25 entend parler, c'est les pourris. Malheureusement,

1 c'est ça qui nous arrive. Les bons, on en entend
2 très peu parler. Mais dès qu'il y a une erreur qui
3 est faite par les policiers, c'est celle-là qui est
4 mise de l'avant. Et tout le monde est heureux de
5 parler de cette erreur-là, mais les 1 000 autres,
6 ou les 3 000 autres, ou les 5 000 autres policiers
7 qui ont bien fait, on n'en parle presque pas.

8 Moi, je n'ai pas peur de le dire quand il y en
9 a qui font leur travail comme il le faut, là. Il y
10 en a qui travaillent comme du monde. Mais il y en
11 a d'autres qui sont pourris comme une pomme
12 pourrie, et ceux-là, on devrait les dénoncer, mais
13 les gens ont peur de les dénoncer, justement, par
14 crainte des représailles.

15 Et je ne comprends pas pourquoi il y aurait
16 d'autres policiers qui feraient des représailles,
17 quand ils savent très bien que, dans leur groupe,
18 il y a une pomme pourrie. Je pense qu'ils
19 devraient être heureux que cette pomme pourrie là
20 soit enlevée de dans leur groupe. Et il ne devrait
21 pas y avoir de plainte, en principe, de peur de ces
22 victimes-là de porter plainte.

23 Alors, c'est la réalité, actuellement, du
24 programme des victimes d'actes criminels -- des
25 abus policiers, en fait.

1 Mais je dois dire que toutes ces personnes-là
2 qui m'appellent, je les réfère vers des services
3 sociaux, ou encore, vers les centres d'aide aux
4 victimes d'actes criminels.

5 Je suis d'ailleurs le fondateur du Centre des
6 victimes d'actes criminels de Gatineau, qu'on a
7 commencé en 1989. Je suis le président fondateur.
8 Je suis un pro-CAVAC, c'est sûr, je vais toujours
9 rester un pro -- et puis, quand je l'ai fait,
10 c'était justement pour qu'il y ait quelqu'un qui
11 s'occupe des victimes. Et surtout des victimes
12 autochtones, des victimes -- des femmes autochtones
13 qu'on avait, à ce moment-là, qui n'avaient pas de
14 services.

15 Parce que moi, je travaillais beaucoup avec
16 les victimes autochtones, à ce moment-là, et puis
17 il n'y avait pas de services. Donc, j'ai demandé
18 au ministre Rémillard, qui était là, à ce moment-
19 là, d'avoir un service de centre d'aide aux
20 victimes d'actes criminels à Gatineau, justement
21 pour être capable de prendre en charge ces
22 victimes-là, qui étaient démunies devant notre
23 société. On s'en servait pour témoigner, puis
24 après ça, bien, c'était comme : *« On a fini de toi.*
25 *Tu peux t'en aller. Il n'y a plus d'aide. On ne*

1 *t'aide pas, on n'a pas besoin de toi. »*

2 Alors, maintenant, j'essaie de faire
3 comprendre aux gens que ce sont des personnes de
4 qui on a besoin. La société a besoin d'elles.
5 Même si elles ont été abusées, on a besoin de ces
6 personnes-là quand même, puis on doit les aider à
7 se rétablir dans la société, puis leur faire
8 comprendre qu'une chose qui est arrivée ne veut pas
9 dire qu'il y a une multitude d'autres choses qui va
10 leur arriver, là. Elles sont capables de survivre
11 à ça. Tout le monde est capable de survivre à un
12 malheur. Je pense que c'est de se prendre en main,
13 puis d'avoir l'aide nécessaire pour réussir à
14 passer à travers. C'est ce que je fais
15 actuellement.

16 Et voilà pour cette partie-là, Monsieur le
17 Commissaire. C'est bon?

18 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 Est-ce que vous vouliez aborder d'autres thèmes qui
20 vous ont été rapportés, soit par votre expérience
21 personnelle ou par l'expérience de vos travailleurs
22 parajudiciaires?

23 **M. LAURIER RIEL :**

24 Le seul thème que je voudrais apporter, Monsieur le
25 Commissaire, (inaudible), vous allez dire que je

1 parle beaucoup, mais, regarde...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 On est ici pour vous écouter, Monsieur Riel.

4 **M. LAURIER RIEL :**

5 ... ç'a toujours été -- ç'a toujours été une partie
6 de ma vie que j'ai parlé beaucoup. Puis ça n'a pas
7 donné grand-chose, souvent, mais, en tout cas -- ce
8 que ç'a donné, ç'a donnée.

9 Non, ce que je veux faire, Monsieur le
10 Commissaire, c'est remercier quand même Madame la
11 ministre de la Justice d'avoir mis cette commission
12 en place. Je connais personnellement Madame la
13 ministre de la Justice. Elle a travaillé avec moi,
14 d'ailleurs, auprès des Autochtones, et je peux vous
15 dire que c'est la première fois, au Québec, qu'on a
16 un ministre de la Justice qui connaît bien la
17 réalité autochtone.

18 Elle a travaillé avec les Autochtones, elle
19 les a représentés à la cour. Je l'ai vue devenir
20 rouge, des fois, parce qu'elle n'était pas
21 satisfaite des traitements qu'elle avait puis que
22 les Autochtones avaient, et je l'ai vue être
23 fâchée, à certains moments, parce que les
24 Autochtones n'avaient pas les services qu'ils
25 avaient, mais, quand même, elle était là pour eux,

1 et je pense qu'elle est encore là.

2 Si elle a mis cette commission sur pied, je
3 pense que, pour une fois, j'ai confiance que le
4 rapport de la Commission ne sera pas tabletté,
5 comme les nombreux autres rapports que nous avons
6 eus jusqu'à maintenant.

7 Parce que, connaissant Madame la ministre de
8 la Justice, je sais très bien que si elle a demandé
9 cette -- ce questionnement-là, si elle a fait ce
10 questionnement-là au travers le Québec, c'est parce
11 qu'elle veut avoir des conclusions -- elle veut
12 voir les conclusions, et elle veut rendre les
13 services qui sont inexistantes ou qui ne sont pas
14 adéquats pour les Autochtones.

15 Et, là-dessus, bien, je vous remercie,
16 Monsieur le Commissaire.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Madame McBride, je vois que vous...

19 **Mme SHARON McBRIDE :**

20 Oui.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 ... pesez sur le piton?

23 **Mme SHARON McBRIDE :**

24 I just want to thank you for being so attentive and
25 listening. For sure we would have liked to have

1 had all our coworkers here, we would have liked to
2 have had the people we work with here. They are
3 here, they're in our hearts, and I just hope that
4 what we brought forward today is going to be
5 helpful in bringing reconciliation and help to the
6 people that need it.

7 Thank you.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Monsieur Mousseau?

10 **M. JACQUES MOUSSEAU :**

11 Oui. Je veux juste remercier la Commission, vous,
12 tout le monde. Je pense que ç'a été attentif, puis
13 c'est une expérience. Je vous remercie beaucoup.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Bon. Alors, moi, à mon tour -- à moins que vous
16 ayez des questions?

17 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 J'en aurais, si vous me le permettez, Monsieur le
19 Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ah! Bien sûr. Allez. J'aurai quelques
22 commentaires (inaudible).

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 Oui. Évidemment.

25 Au début de votre présentation, vous avez fait

1 une présentation générale du Service parajudiciaire
2 autochtone du Québec. Est-ce que ce serait
3 possible -- vous aviez notamment dit qu'il y avait
4 17 travailleurs parajudiciaires, si j'ai bien
5 compris? Est-ce que c'est possible de nous
6 expliquer, un petit peu, puis d'expliquer à
7 Monsieur le Commissaire, concrètement, les
8 travailleurs parajudiciaires, au Québec, les 17 que
9 vous avez, qu'est-ce qu'ils font, c'est quoi le
10 type de services qu'ils offrent à la population
11 autochtone?

12 Est-ce que vous êtes confortables de répondre?

13 **Mme SHARON McBRIDE :**

14 Oui. Yes.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Oui?

17 **Mme SHARON McBRIDE :**

18 Can I answer you in English?

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Of course.

21 **M. LAURIER RIEL :**

22 Depuis le temps qu'on le fait, on est capable de
23 répondre facilement.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Oui.

1 **Mme SHARON McBRIDE :**

2 All Native court workers are trained. We have
3 training when they begin their work, we assist the
4 clients, any client, any witness, any victim that
5 comes to see us, we explain the specifics of the
6 cases that they're involved in.

7 We explain the whole judicial process, we
8 explain the procedures, we explain -- any and every
9 paper that they can show us, we can explain it to
10 them. We'll tell them what's going to happen, what
11 it means. We try to make it very simple. We
12 simplify. We assist them throughout the process.

13 We are liaison between the Crown attorneys, we
14 are liaisons between the clients and their lawyers.
15 A lot of times, we assist in the meetings with the
16 defence attorneys and the clients, just to make
17 sure that they understand fully and they know
18 exactly what's going on. We don't want them to
19 come back and say, "*Well, I didn't know. I didn't*
20 *understand that part.*" And that process too, we
21 try to simplify.

22 We also give information to judges on the
23 communities, the resources that are available.
24 When we talk resources, there's first line
25 services, there's Native (ph) workers, there's -- a

1 lot of times, in certain communities, they do have
2 justice committees. We can refer them -- in the
3 communities that do have justice committees, we do
4 referrals. There's -- we are the link.

5 A lot of times, these people don't have
6 telephones. We are the link when probation will
7 call and say, "*Can you find so-and-so? I need to*
8 *see him. He has an appointment.*" We are the link
9 with the court system. And I would say -- like
10 Jacques said, at least 95% of the Native people
11 that go through the court system have, at one time
12 or another, sat in front of a desk of a court
13 worker.

14 So, pretty much, we're there from beginning to
15 end of the whole procedure.

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 Thank you very much. And, also, just a last
18 question: Maybe I will use a fact that, if I
19 understood you correctly, you are the coordinator
20 for the Gladue report?

21 **Mme SHARON McBRIDE :**

22 Yes, I am.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 Can you provide a bit of information to the
25 Commissioner about the Gladue report and the

1 procedure, please?

2 **Mme SHARON McBRIDE :**

3 When you say "*a bit of information*," I...

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 I am not quite sure if everyone knows how it works
6 and the involvement of Services parajudiciaires
7 autochtones du Québec in the Gladue.

8 **Mme SHARON McBRIDE :**

9 Okay. First of all, like do you want me to explain
10 what a Gladue report is?

11 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 It was explained before...

13 **Mme SHARON McBRIDE :**

14 Okay.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 ... so we can go quickly...

17 **Mme SHARON McBRIDE :**

18 Okay.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 ... but mostly the involvement of Services
21 parajudiciaires.

22 **Mme SHARON McBRIDE :**

23 I would say, right now, out of 17 court workers, we
24 have nine that are trained Gladue writers. I offer
25 the training to our in staff, and by the end of --

1 mid-2018, all the court workers should be trained
2 Gladue writers.

3 We do serve a huge area, and sometimes, we
4 have to ask -- because a Gladue report is so
5 detailed, and it enters in the personal life of
6 people, and a lot of times, it's a lot of short
7 meetings with them, a lot of short interviews,
8 because the emotions just come out, and it's --
9 they just can't go on. So, we have to prepare that
10 it's going to take a while.

11 Sometimes, we're lucky and it goes really
12 well, and it's -- it's a quicker time frame, but we
13 have to prepare in the event that the person can't
14 do an interview four hours or five hours long every
15 time. We have to be prepared that it's going to
16 take maybe one hour here, and then, next week,
17 they'll be ready. We can't oversaturate them. And
18 sometimes, it takes a while.

19 But what happens, when a Gladue report is
20 ordered, the court clerk sends it to the Centre
21 administratif judiciaire in Quebec City. Quebec
22 City, then, depending -- well, I know, with the
23 Inuit, it goes right to -- (inaudible) division, or
24 Kativik? I'm not sure about that. But, other than
25 that, the request for a Gladue report is then sent

1 to our head office in Wendake, and from Mélanie,
2 who is our administration lady, she then sends it
3 to me. And according to whatever region it's from,
4 I ask the court worker, "*Is this enough time for*
5 *you to do a report? Do you have the time to do it?*
6 *Can you do it?*" depending on them, and if they
7 can't do it, then, we look for another writer.

8 There are private Gladue writers that have had
9 the training. They might be previously trained by
10 us but have left the position of court worker, but
11 they're still interested in writing Gladue reports,
12 so we do give them to private sector also, but we
13 like to have our staff do them, because they know
14 the communities, they know the people, they know
15 the services, they know what's available, they know
16 what the resources are, and they know their
17 communities.

18 And once a Gladue report is done, once they're
19 done writing the report, it's sent back to me, I
20 review it, revise it, send it back to them with
21 comments, "*This has to be done. That has to be*
22 *done. What about this? Did you check this out?*"
23 It's a long process, but at the end of the day,
24 then, the copies are sent to -- one to the judge,
25 one to the Crown, and one to the defence.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Do you feel you have enough personnel to answer the
3 demand for Gladue reports?

4 **Mme SHARON McBRIDE :**

5 On arrive juste. It's -- sometimes, it gets
6 hectic. A lot of times, we end up doing them
7 weekends, we end up doing them after work hours,
8 but they do get done.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 With a little more court workers, it will be much
11 better?

12 **Mme SHARON McBRIDE :**

13 Well, for sure. And I don't think any of us have
14 touched on it, but the court worker program has
15 never had an increase in a long time. Like
16 budgetary, we -- we flow, but it's a lack.
17 Because, of course, when there is no money, there's
18 no resources. When there's no resources, we can't
19 go to our communities. When we can't go to our
20 communities, then, what do we do? When the budget
21 doesn't allow us the travel to the communities,
22 well, it's the clients that suffer. That's the
23 reality.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 And am I right to believe that there is more and

1 more requests to have Gladue reports?

2 **Mme SHARON McBRIDE :**

3 Yes.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Okay. So...

6 **Mme SHARON McBRIDE :**

7 That's 110% correct.

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 Okay.

10 Je n'aurai plus d'autres questions pour les
11 témoins, Monsieur le Commissaire, pour ma part.

12 I just want to thank Madame McBride, and --
13 merci, Monsieur Mousseau et Monsieur Riel.

14 Je ne sais pas si d'autres avocats pourraient
15 avoir des questions, Monsieur le Commissaire?

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Maître Boucher? Maître Coderre?

18 **Me DAVID CODERRE :**

19 Pas de questions (inaudible).

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça va?

22 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

23 Pas de questions de mon côté non plus.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ça va? Alors, à mon tour.

1 **M. LAURIER RIEL :**

2 On a été clair.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors, à mon tour, j'aimerais vous remercier
5 beaucoup de votre présence. Vous nous avez
6 remerciés de vous avoir invités, mais je pense que
7 vous aurez compris que nous aussi vous remercions
8 grandement d'être venus nous exposer votre travail,
9 vos problématiques, les difficultés que vous
10 rencontrez, parce que, dans le fond, le but de
11 notre commission, c'est d'analyser, de voir où il y
12 a des difficultés, de les analyser, d'essayer de
13 les comprendre, d'envisager des solutions. On nous
14 en a proposé aujourd'hui.

15 D'ailleurs, les solutions que vous pourriez
16 avoir aux difficultés que vous rencontrez, bien,
17 nous intéressent énormément, parce que nous sommes
18 convaincus, à la Commission, qu'il s'agisse de moi,
19 des procureurs, des gens -- des chercheurs, toutes
20 les autres personnes, que les personnes qui
21 travaillent avec les Autochtones, qui sont -- qui
22 ont à vivre à travers ou avec les services publics
23 visés par l'enquête, sont les personnes qui sont
24 vraiment au courant des difficultés vécues et qui
25 sont capables de les présenter, qui peuvent peut-

1 être aussi imaginer des façons d'améliorer les
2 services. Parce que, en bout de ligne, notre
3 commission n'aura servi à rien si on n'est pas en
4 mesure d'avancer des pistes de solution pour
5 progresser. Alors, je vous remercie d'en avoir
6 apporté des éléments.

7 Je pense à Monsieur Riel, avec ses suggestions
8 en ce qui concerne la problématique de la DPJ.
9 Vous n'êtes pas les premiers à nous parler de ce
10 genre de problème là, la sortie des communautés des
11 jeunes enfants autochtones, la perte de la langue,
12 la perte de la culture, et toutes ces choses-là.
13 On en entend parler -- je pense que Maître Barry-
14 Gosselin vous dirait à tous les jours, si ce n'est
15 pas plusieurs fois par jour. Alors, c'est certain
16 que c'est une problématique. Il va falloir s'y
17 pencher.

18 Puis je vous invite -- puis vous êtes venus
19 aujourd'hui. S'il vous vient d'autres idées, ce
20 n'est pas interdit de communiquer avec nous, hein.
21 Il n'y a rien dans la Commission qui dit que les
22 personnes doivent s'adresser à nous seulement une
23 fois, hein. Si vous avez le goût, à un moment
24 donné, de présenter un mémoire, on va mettre
25 bientôt en ligne un guide pour aider les gens à

1 rédiger des mémoires, pour leur faciliter la vie,
2 puis comment le présenter, puis avec un gabarit,
3 pour avoir un genre de formule qui soit plus
4 fonctionnel pour nous pour aller sur le site puis
5 classer les choses, bien, tu sais, vos points que
6 vous avez, là, peut-être les reprendre, et arriver
7 avec des suggestions qui -- puis ce n'est pas
8 défendu de mettre des détails puis de mettre des
9 façons de le réaliser. Alors, je vous invite à le
10 faire. Vous allez avoir amplement de temps pour le
11 faire.

12 Puis je vous remercie encore, puis je retiens
13 ce que vous nous dites. Puis ça nous intéresse,
14 parce que les services de justice, correctionnels,
15 puis police, bien, c'est quand même trois des six
16 services publics visés par l'enquête, alors, c'est
17 important pour nous de faire en sorte que les
18 Autochtones puissent s'y retrouver dans ces
19 systèmes-là, puis avoir des services qui sont
20 corrects.

21 Je suis heureux de vos entendre qu'il y a des
22 gens qui font bien leur travail. Je suis heureux
23 d'entendre une suggestion de se débarrasser des
24 pommes pourries. Il y en a possiblement. Mais les
25 bonnes pratiques, bien, on veut les entendre, ici.

1 Ce que les gens font bien -- parce qu'il y a
2 beaucoup plus de gens qui font des bonnes choses
3 que le contraire, puis ça, on veut l'entendre, et
4 on veut que ça se répande.

5 Alors, je vous remercie encore une fois. Je
6 vous souhaite une bonne fin de journée. Merci
7 d'être venus nous voir.

8 **Mme SHARON McBRIDE :**

9 Merci beaucoup.

10 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Monsieur le Commissaire, avant que vous quittiez...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Oui.

14 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

15 ... si vous me permettez juste des questions
16 techniques, ça ne sera pas long.

17 Si j'ai bien compris, Madame la Greffière, une
18 pièce qui avait été -- bien, en fait, qui a été
19 utilisée mardi par les représentant du Secrétariat
20 à la condition féminine avait omis d'être déposée
21 par la procureure. Est-ce que c'est bel et bien
22 sous la cote P046 que je dois déposer la
23 présentation?

24 **MADAME LA GREFFIÈRE :**

25 P047.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 P-047?

3 **MADAME LA GREFFIÈRE :**

4 Oui.

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Pardon. Donc, je vous demanderais, Monsieur le
7 Commissaire, de déposer sous P047 la présentation
8 PowerPoint qui a été utilisée mardi, le
9 12 septembre par le Secrétariat à la condition
10 féminine.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 C'est une bonne idée à laquelle les greffières
13 donneront sans doute suite.

14 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

15 J'imagine.

16 Et peut-être, Monsieur le Commissaire, pour
17 vous informer du plan de demain, parce que,
18 évidemment, ça conclut la journée d'aujourd'hui,
19 demain, on aura deux -- bien, en fait, deux groupes
20 de témoignages : un premier qui sera deux
21 représentantes de la Nation micmaque, qui seront
22 donc les premières représentantes qu'on entendra de
23 la Nation micmaque, et également, ensuite, on aura
24 un représentant du gouvernement cri qui viendra
25 s'adresser spécifiquement de la question de la

1 justice et du correctionnel, donc, de ce
2 département-là de l'administration crie.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bon.

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Parfait? Et ce sera maître Leblanc et moi, demain,
7 en audience.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Très bien. Alors, il nous fera plaisir de vous
10 revoir.

11 Alors, bonne fin de journée à tous. À demain.

12 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

13 Merci, Monsieur le Commissaire.

14 **MADAME LA GREFFIÈRE :**

15 Veuillez vous lever. Ajournement de l'audience,
16 demain, le 15 septembre, à 9 h 30.

17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

18

19

20

21

22

23

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

20
21
22
23
24
25
26
27
28
29

Je soussignée, **LOUISE ANNE CEGELSKI**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle, au meilleur de mes connaissances et de mon jugement, de mes notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi.

=====

I, the undersigned, **LOUISE ANNE CEGELSKI**, Official Court Reporter, hereby certify that the foregoing pages are and contain a true and accurate transcript, to the best of my skill, ability and understanding, of the digital recording taken outside my control, and according to the quality of said recording, the whole in the manner and form as required by law.

Louise Anne Cegelski

Et j'ai signé / And I have signed,

LOUISE ANNE CEGELSKI
Sténographe officielle n° 284087-1
Official Court Reporter # 284087-1